



Mémoire
Présenté par
Niaré Fatoumata
Keita

Université MANDE BUKARI
SECTION : Sociologie du
développement

**PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION
POLITIQUE DES FEMMES AU MALI :
Cas de la commune III du District de
Bamako**

République du Mali

Un Peuple- un But- une Foi

UNIVERSITE MANDE BUKARI

SECTION : Sociologie du développement

**MEMOIRE DE DIPLOME D'ETUDE
APPROFONDIE : DEA**

THEME :

PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION POLITIQUE DES
FEMMES AU MALI :

Cas de la commune III du District de Bamako

PRESENTE ET SOUTENU PAR:

Niaré Fatoumata Keita

SOUS LA DIRECTION DU

Pr Cheibane Coulibaly



PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION
POLITIQUE DES FEMMES AU MALI :
Cas de la commune III du District de Bamako

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

Résumé

Le désir de dresser la problématique de l'implication de la femme en politique et la volonté d'identifier les facteurs pouvant assurer son évolution dans ledit domaine est à l'origine de la présente étude dont le thème est: problématique de l'implication politique des femmes au Mali: cas de la commune III du district de Bamako.

Nous sommes partis du constat selon lequel les femmes représentent plus de la moitié de la population malienne.¹ Et malgré ce fait, l'écart est encore grand entre la population des femmes au Mali et leur taux de représentation en politique.

Les questionnements suivants nous ont poussés à faire cette étude:

pour quelles raisons, les femmes représentant plus de la moitié de la population malienne sont peu présentes en politique? Qu'est-ce qui les empêche d'être fortement représentées politiquement au Mali quand on sait qu'il n'existe aucune barrière réglementaire et légale à leur implication en politique? Qu'est-ce qui les aidera à être mieux visibles au plan politique?

Le Mali, un pays fortement rural,² est très attaché à ses traditions. Les femmes dans la société malienne se trouvent dans une position de subordination à l'homme. Cet état de fait est aggravé par la forme d'organisation sociale, les religions, les règles et les principes édictés par les coutumes, la pauvreté, les insuffisances juridiques. Ce qui constitue des obstacles au niveau de leur implication et de leur évolution politiques.

L'objectif de cette étude est d'une part d'analyser les problèmes qui empêchent les femmes de s'impliquer massivement en politique, et d'autre part de trouver les facteurs qui permettent leur implication et leur évolution politiques.

Le résultat attendu est une forte implication politique des femmes du Mali.

Pour mener à bien notre recherche, nous sommes partis de trois hypothèses :

- L'invisibilité de la femme dans l'arène politique se situerait sur le plan des relations de genre venant du système d'éducation sociale traditionnel. C'est-à-dire que la femme éduquée socialement pour être à l'ombre de l'homme est, en

¹ Source : DNSI_RGPH 1998 PR 2001. En 2006, le Mali comptait 6.084.681 femmes contre 5.966.339 hommes selon le bulletin statistique 2007 du Centre National de Documentation et d'information sur la Femme et l'Enfant : la Femme et l'Enfant en chiffre au Mali, p.16.

² Selon l'Enquête Démographique et de la Santé 2001, le Mali est peu urbanisé : 70% des femmes et 67% des hommes vivent en milieu rural. Corrélativement, 30% des femmes et un tiers des hommes habitent en milieu urbain (33%).

général, peu encline à avoir confiance en elle-même pour s'affirmer politiquement.

- La faible capacité financière de la femme serait une des barrières qui empêche la forte présence des femmes dans les instances de décision, au niveau électif.
- L'éducation, le renforcement des acquis démocratiques, le changement de mentalités et de comportements de la société vis-à-vis du rôle, du statut et de l'image de la femme seraient des facteurs indispensables pour une évolution politique notable des maliennes.

Ces hypothèses ont été vérifiées et confirmées sur le terrain d'étude qui était la commune III du District de Bamako à l'aide de trois guides d'entretien adressés à trois catégories de groupes de personnes intéressées par la question: les femmes élues, les représentants de partis politiques, les représentants d'ONG œuvrant pour une meilleure visibilité politique des femmes au Mali.

Un échantillon de trente sujets composés de représentants des différents groupes cités ci-dessus a été interrogé.

Nous ne nous sommes intéressés qu'aux fonctions électives pour la simple raison que les fonctions nominatives ne demandent pas autant de combat à la femme.

Notre étude, qui a pu être possible grâce à une méthode qualitative, est structurée en trois parties : la première partie donnera quelques éléments d'informations sur la commune III et un aperçu de la situation politique des femmes au Mali, la deuxième sera consacrée aux contextes socioculturel, économique et juridique dans lesquels la femme se débat au Mali pour émerger en politique, la troisième tentera d'identifier et d'analyser les facteurs pouvant contribuer à son implication et à son évolution politiques.

Remerciements

Merci à tous ceux qui donnent leur savoir et leur savoir faire pour que la lumière triomphe des ténèbres. Le savoir n'a pas de prix

Que la Coopération Belge trouve ici exprimée toute ma gratitude pour son apport et son accompagnement tout le long de ces deux ans de formation pour l'obtention du Diplôme d'Etude Approfondie: DEA.

Mes remerciements vont également au CODESRIA pour avoir mis à ma disposition la documentation et le financement nécessaires à la réalisation de cette recherche.

A mon Directeur de mémoire dont la rigueur et la perspicacité ont atténué le ton partisan avec lequel j'avais commencé la rédaction de ce mémoire, je lui dis grand merci.

Je remercie mes parents de m'avoir fait ce cadeau sublime et incomparable qu'est la vie; à cette mère qui n'a jamais hésité un instant de s'élancer la nuit sur les chemins obscurs de Finkolon à la recherche de sa fille partie à une école située à sept kilomètres de chez elle. Aussi à ce père qui a initié cette pédagogie d'enregistrement de ma voix afin que je puisse apprendre tout en me faisant plaisir, je veux aujourd'hui exprimer toute ma reconnaissance d'enfant élevé dans un environnement chaleureux, paisible et plein d'amour.

Mes reconnaissances vont également à l'endroit de mon mari pour son soutien inconditionnel dans toute épreuve et pour sa compréhension de mon désir d'aller de l'avant. Quels que soient la volonté et le courage d'une femme, son ascension dans la société qui est la nôtre dépend en grande partie de la compréhension et du soutien de son conjoint.

A mes amis Kassim Koné, professeur d'anthropologie et de linguistique à l'Université d'Etat de New York à Cortland, Barbara Hoffman professeur d'anthropologie et de linguistique à l'Université d'Etat de Cleveland à Ohio aux Etats-Unis, je dis merci pour leurs critiques et suggestions pour une amélioration de ce travail.

Je remercie d'avance les jurys de l'exposé de ce travail, pour leurs tâches, combien difficiles d'évaluateurs et de critiques afin de rendre davantage meilleure cette œuvre. Il n'y a pas de grande œuvre sans l'apport des autres. Car une seule façon de voir les choses peut difficilement donner de la lumière.

Merci à mes frères Bourama Keita, Maignancoman Keita pour sa docilité, sa délicatesse et sa disponibilité, Aliou Traoré pour son apport à la saisie de ce mémoire, Baba Sacko de m'avoir facilité l'accès aux documents de la commune III. A mes sœurs Nagnouma pour son accompagnement permanent, Kadidia, Maragouè, Mariam, Adiaratou Keita pour leur aide, leur amitié et leur soutien; à ma belle sœur Toulaye Niaré qui m'a été d'un grand soutien en ce qui est de la garde des enfants, je dis à toutes merci.

A toutes ces personnes qui ont consacré une partie de leur temps à répondre à mes questions, je leur dis merci pour leur disponibilité.

Mes remerciements vont également à tout le personnel du Centre National de Documentation et d'Information du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le CNDIFE, (qui m'a servi de cadre de travail).

Aussi à toi mon fils, chère chair de ma chair, qui est venu au monde en plein cœur de cette formation et qui as pris le nom de mon père, Bandiougou, mon vœu de longévité, pour te dire que la vie est la chance la plus sublime offerte à l'homme par DIEU pour agir, rêver, s'accomplir et embellir le visage du monde.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Dédicace

Je dédie ce mémoire à mon beau frère Diakaridia Niaré dit Dia, fauché à la vie à la fleur de l'âge dans un accident de la circulation.

Le physique n'est qu'illusion, seule réelle est la pensée. Dors en paix Dia, car dans la pénombre de tes jours très tôt couchés, dans la douleur de ta nuit tombée, tu resteras à jamais parmi nous, gravé dans nos mémoires. Et ton souvenir rieur nous accompagnera le restant de notre vie. Comme le disent nos griots, la mort dévore le corps mais ne saura jamais prendre le nom.

Que ton âme repose en paix Dia.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

	Page
Résumé.....	1
Remerciements.....	3
Dédicace.....	5
Table des matières.....	6
Liste des sigles.....	9
Problématique de l'implication politique des femmes au Mali.....	10
Introduction.....	11
Réflexion théorique et méthodologique.....	15
I Problématique et hypothèses.....	15
1-1 Problématique.....	15
1-2 Hypothèses.....	17
II Analyse théorique et conceptuelle du thème.....	18
2-1 Analyse théorique.....	18
2-2 Analyse conceptuelle.....	19
III Objectifs recherchés.....	19
3-1 Objectif principal.....	19
3-2 Objectif spécifique.....	19
IV Résultats attendus.....	20
V Revue critique de littérature.....	20
a) D'ouvrages.....	20
b) De rapports.....	23
c) De mémoires.....	24
d- D'articles.....	25

VI Méthodologie.....	26
Chapitre I: Présentation sommaire de la commune III et aperçu général de la situation de la femme en politique au Mali.....	28
I Présentation sommaire de la commune III.....	29
1-1 Généralités.....	29
1-2 Situation géographique.....	30
1-3 Relief et hydrographie.....	31
2 Situation socio économique.....	31
3 Caractéristiques démographiques.....	32
II Aperçu de la situation politique de la femme au Mali.....	34
2-1 La femme et la politique sous la Première République.....	34
2-2 La femme et la politique sous la Deuxième République.....	35
2-3 La femme et la politique sous la Troisième République.....	36
Chapitre II : Contexte socioculturel, économique et juridique.....	42
I Contexte socioculturel :.....	43
II Contexte économique.....	56
2-1 A la terre.....	58
2-2 Au crédit.....	59
2-3 A l'instruction et à la qualification.....	59
2-4 A l'emploi.....	59
2-5 Aux ressources et aux conditions de travail.....	60
III Contexte juridique.....	63
3-1 Les acquis du code malien de mariage.....	63
3-2 Les insuffisances du code malien de mariage	64
Chapitre III: Les facteurs de l'implication et de l'évolution des femmes en politique au Mali	66

I Les facteurs de l'implication des femmes en politique au Mali.....	67
II Les facteurs de l'évolution des femmes en politique au Mali.....	68
2-1 L'éducation	68
2-2 L'implication, la volonté et la combativité politiques des femmes.....	69
2-3 La volonté politique renforcée de nos gouvernements.....	70
2-3-1 La sensibilisation.....	70
2-3-2 Le renforcement des acquis démocratiques.....	71
2-3-2-1 L'acquisition d'un cadre institutionnel.....	71
2-3-2-2 Une bonne position de la candidate sur la liste de candidature.....	72
2-4 La formation et l'information.....	72
2-5 Le renforcement de la capacité financière de la femme.....	73
2-6 Le changement de mentalités et de comportements.....	74
2-6-1 De la femme elle-même.....	75
2-6-2 Aux hommes.....	75
2-7- L'entente et la solidarité entre les femmes.....	76
Conclusion.....	78
Annexes.....	81
Guide d'entretien I: aux candidates.....	82
Guide d'entretien II: aux représentants des associations et ONG.....	83
Guide d'entretien III : aux représentants des partis politiques.....	84
Références bibliographiques.....	85

Liste des sigles et acronymes

ADEMA: Alliance pour la Démocratie au Mali.

APDF: Association pour le Progrès et la Défense des Droits de la Femme.

CAFO: Coordination des Associations et ONG Féminines.

CNID-FYT: Congrès National d'Initiative Démocratique Faso Yiriwa Ton.

COFEM: Collectif des Femmes du Mali.

CMDT: Compagnie Malienne de Développement Textile.

CNDIFE: Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme.

CSNM: Commission Sociale Nationale du Mali.

CTSP: Comité de Transition pour le Salut du Peuple.

DNSI: Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

EDSM: Enquête Démographique et de la Santé au Mali.

FDIF: Fédération Démocratique Internationale des Femmes.

OIT: Organisation Internationale du Travail.

ONG: Organisation Non Gouvernementale.

MPFEF : Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille.

RECOFEM: Projet de Renforcement des Capacités des Organisations Féminines au Mali.

RGPH : recensement général de la population et de l'habitat.

RPM: Rassemblement Pour le Mali.

UDD: Union Démocratique pour le Développement.

UDPM: Union Démocratique du Peuple Malien.

UF: Union des Femmes.

UNFM: Union Nationale des Femmes du Mali.

URD: Union pour la République et la Démocratie.

US RDA: Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain.

**PROBLEMATIQUE DE L'IMPLICATION POLITIQUE DES
FEMMES AU MALI**

Cas de la commune III du district de Bamako

Introduction

Le Mali, marqué dans le passé par l'existence de trois grands empires (l'empire du Ghana, l'empire du Mali, l'empire Songhaï), devient une colonie française au XIX^e siècle (Soudan français) et eut son indépendance en 1960. Pays marqué par ces différentes civilisations, il est situé au cœur de l'Afrique de l'ouest; sa superficie est estimée à 1.241.231km² avec une population de 12.051.021 habitants en 2006.³ Le Mali est composé de huit régions, de quarante-neuf cercles, de 10.500 villages et fractions et de 703 communes. Sa capitale économique et politique est Bamako qui compte six communes. La population urbaine du Mali est de 30% et plus de 51%⁴ de la population malienne sont des femmes.

Cependant, bien que constituant plus de la moitié de la population, les femmes maliennes sont très peu présentes dans l'arène politique, comparativement aux hommes. Il y a donc lieu de chercher à comprendre les raisons qui expliquent cette situation pour que les femmes puissent intégrer à égalité avec les hommes en politique.

Le choix de ce thème s'explique aisément. Déjà, bien avant l'indépendance du Mali, Aoua KEITA, la première femme député du Mali expliquait dans son livre Femme d'Afrique, la vie d'Aoua KEITA racontée par elle-même, que l'évolution d'un pays est fonction de la place que les femmes occupent dans la vie publique de ce pays. Le choix d'un thème ayant donc trait à l'identification des problèmes constituant un frein à l'implication de la femme en politique et à l'ensemble des facteurs pouvant permettre l'évolution de cette dernière dans ledit domaine s'explique donc aisément. Car il montre l'utilité d'analyser un problème dont la résolution constitue un point principal d'indicateur du développement. Il est surtout à ajouter que ce choix s'explique en outre par le désir de compréhension et d'identification des facteurs pouvant permettre une avancée qualitative des réflexions sur une question dont la bonne réponse peut conduire au progrès du pays.

Au Mali, la participation des femmes à la vie politique se heurte à un certain nombre de problèmes qui sont d'ordre social, culturel, économique et juridique.

Au plan social, dans divers domaines de la vie, la femme joue différents rôles: rôle de reproductrice, rôle de productrice, rôle communautaire ou social.

³ Bulletin statistique 2007 du CNDIF, la Femme et l'Enfant en chiffre au Mali, p.16.

⁴ Source : Enquête Démographique et de la Santé 2001.

-Rôle reproductif : c'est la femme qui donne la vie et s'occupe des soins et de l'entretien du foyer et de ses membres. Elle s'occupe de l'éducation de ses enfants et prend soins de ceux-ci. Elle demeure encore celle à qui incombe toute la responsabilité des tâches domestiques; c'est elle qui s'occupe du ménage, de la préparation des repas, de la lessive, de la vaisselle. Aussi, c'est elle qui assure la recherche de l'eau et du bois de chauffage dans les zones rurales. « *Le travail reproductif est crucial pour la survie de l'humanité, et pourtant, il est rarement considéré comme un « véritable travail ».* Dans les communautés pauvres, le travail reproductif est, pour la plupart, à forte intensité de travail manuel, et prend énormément de temps. Ce travail relève presque toujours de la responsabilité des femmes et des filles.»⁵

-Rôle productif : s'ajoute au travail reproductif le rôle de productrice lorsque la femme mène une activité qui la conduit à la production des biens et services de consommation (agriculture, pêche, travail salarié, travailleuses indépendantes).

-Rôle communautaire : à tous les rôles ci-dessus cités s'ajoute le poids du travail communautaire de la femme, celui touchant l'organisation collective des événements et services sociaux : cérémonies et festivités, activités pour l'amélioration de la vie en communauté, activité de politique locale, insertion au sein des groupes ou associations etc.

Ce triple rôles de la femme engendre chez elle une pénurie de temps et l'écartent de la vie politique.

En outre, les préjugés et les stéréotypes liés à l'activité politique font que peu d'entre elles s'intéressent à ce domaine.

Au niveau culturel, la femme dans bon nombre de cultures, plus particulièrement dans la plupart des cultures à prédominance patriarcale est encore vue comme inégale de l'homme. Au Mali, à l'instar de ces cultures, la relation entre l'homme et la femme est fondée sur un rapport d'inégalité qui est déterminée en partie par le mode d'organisation sociale, le système de socialisation, les structures économiques, la nature de l'Etat, la religion, et les rapports étroits que ces différents éléments entretiennent entre eux. Cette relation inégalitaire établie entre l'homme et la femme se manifeste d'abord au niveau micro, la famille, pour s'étendre au niveau macro, sur la sphère publique par exemple sur le marché du travail.

La femme, dans la société malienne, est placée après l'homme. A ce dernier, il lui est recommandé soumission et obéissance. Cette règle de conduite qui lui est édictée par la culture par le canal de la socialisation est peut-être bonne dans son

⁵ Manuel de formation Genre OXFAM GB, Livret 4 : Rôles et besoins de genre. Les femmes dans le monde, p. 19.

principe mais souvent abusive dans son application. La femme ne pouvant dans la plupart des cas entreprendre une activité quelle qu'elle soit sans le consentement de son époux. Ces options peuvent se trouver restreintes ou limitées par celui-ci

Cette règle de soumission a été perpétuée d'ailleurs dans le code malien du mariage dans son article 32 en ces termes: « *Le mari doit protection à la femme et la femme soumission à son mari.* » Quand la Constitution de la République du Mali prône la liberté et l'égalité entre toutes les personnes, on est aujourd'hui en droit de se demander alors où se trouve la liberté de la femme si toutes les actions de celle-ci doivent être conditionnées à la volonté de son mari? Aussi, de quel genre d'égalité s'agit t-il quand on sait que même du point de vue légale et réglementaire l'homme et la femme ne sont pas encore traités de la même manière?

Selon l'idéologie courante, la femme vient à un second rang, après l'homme. Elle est vue comme un être faible, inférieur; tous les préjugés, les clichés et les stéréotypes qui accompagnent alors le fait même d'être femme, de surcroît femme politique, engendre chez cette dernière un manque de confiance, une difficulté à s'exprimer en public, de s'épanouir facilement, comme c'est le cas de l'homme. Les deux sexes n'étant pas très souvent valorisés de la même façon ne bénéficient pas alors des mêmes chances d'action et d'évolution.

A tout cela s'ajoutent l'oppression que subissent souvent les femmes dans leur ménage, à leur milieu de travail et la discrimination exercée à leur l'égard. Cette discrimination se manifeste non seulement dans les relations interpersonnelles mais aussi dans les structures et le fonctionnement des institutions aussi bien que dans les relations familiales de *jure* et de *facto*.⁶

Tout ceci constitue des freins à l'évolution de la femme dans tous les domaines de la vie, plus particulièrement sur le plan politique.

Par ailleurs, au plan économique, la femme reste encore largement dépendante financièrement de son époux. Ce qui pose un problème quand on sait qu'elle ne peut entreprendre une activité sans l'aide financière de ce dernier. Cette difficulté financière chez elle s'explique par un certain nombre de facteurs dont entre autre, la répartition sexuelle du travail, la façon dont le travail de la femme est revalorisé.

A tous ces problèmes d'intégration de la femme dans l'arène politique s'ajoutent les insuffisances des textes juridiques et réglementaires qui décèlent encore des discriminations à son l'égard.

⁶ *De jure*: telles que régies par le droit.
De facto: de fait et non de droit.

Cependant malgré tous ces obstacles d'implication de la femme dans la vie politique, sa présence dans les instances de décision est passée d'une à des centaines, de l'indépendance à nos jours. Cette évolution certes lente mais significative, s'explique en grande partie par l'avènement du multipartisme au Mali. Car c'est avec ce phénomène que les femmes ont afflué sur l'arène politique et ont commencé à se faire une certaine place. Cet état de fait s'explique par un certain nombre de facteurs dont entre autre la liberté d'association des femmes, la volonté politique de nos gouvernements, les exigences démocratiques, l'engagement politique des femmes et leur capacité d'organisation et de bataille... Pourtant, bien qu'ayant été favorable à l'évolution de la femme en politique, l'ère démocratique n'a pas encore été de nature à permettre que le taux des femmes élues représente la population féminine au Mali.

Notre étude a donc pour objectif d'identifier les problèmes qui freinent la participation politique de la femme malienne. En outre, elle cherche à répertorier les facteurs qui peuvent contribuer à son implication et à son évolution politiques.

Une implication massive des femmes en politique ainsi que leur évolution politique verraient davantage jour si les facteurs comme l'éducation des femmes, la volonté politique renforcée des gouvernements maliens, le renforcement des acquis démocratiques, le renforcement des capacités des femmes, la révision des textes juridiques et réglementaires, l'adoption d'un cadre institutionnel, plus de solidarité entre elles, pour ne citer ici que ces points, sont appuyés.

La présente étude comportera trois parties essentielles. La première donnera quelques éléments d'informations sur la commune choisie et un aperçu de la situation politique des femmes au Mali; la deuxième sera consacrée aux contextes socioculturel, économique et juridique dans lesquels la femme se débat au Mali pour émerger en politique; la troisième tentera d'identifier et d'analyser les facteurs pouvant contribuer à son implication et à son évolution politiques.

Réflexion théorique et méthodologique:

I Problématique et hypothèses:

1-1 Problématique:

Les questionnements qui font ici l'objet de cette étude sont : quelle est la problématique de l'implication des femmes en politique au Mali et quels sont les facteurs de leur implication et de leur évolution politiques? Ils sont essentiels pour pouvoir focaliser le regard sur l'épineux problème de l'invisibilité de la femme dans le domaine politique.

La représentation politique des femmes au niveau des instances de décision dans la plupart des pays du monde est faible. Ce qui interpelle toute volonté qui a souci d'un développement harmonieux quasiment impossible sans la prise en compte du point de vue et des intérêts de plus de la moitié des populations, les femmes.

Les Etats-Unis, première puissance du monde, n'enregistraient encore en 2007 que quatre femmes dans son exécutif.⁷ Dans ce même pays, selon l'OIT, citée dans le rapport technique sur l'égalité entre les sexes dans le travail, parmi 500 des sociétés américaines les plus importantes, les femmes ne détenaient que 2,4% des postes de hautes instances.

En France, c'est en 1974 que Valéry Giscard D'Estaing nomme la première femme ministre du gouvernement français, Simone Veil. Et cela, plus de quinze ans après qu'on ait accordé le droit de vote à la femme. Il a donc fallu plus d'une décennie après cet accord pour que la femme française franchisse son statut d'électeur à celui d'être dans les hautes instances de décision. Aujourd'hui encore en France, « *les femmes représentent moins de 10% à l'Assemblée Nationale.* »⁸ Et ce n'est qu'en 1991 que ce pays a eu son premier chef de gouvernement femme.

Donc le problème de la faible participation politique des femmes qui frappe le Mali n'est pas un cas isolé.

⁷ Fabre, Clarisse, Les femmes et la politique, Du droit de vote à la parité, Edition Librio Thuringe (AL) 2001, p. 6.

⁸ Ibidem, p. 10.

En Afrique, que cela soit par exemple au Cameroun, au Congo Démocratique, au Bénin⁹ etc. Ce problème demeure le même. C'est pourquoi Kafui Adjamagbo-Johnson affirme que « *Dans dix pays de l'Afrique, il n'y a aucune femme au gouvernement. Lorsqu'elles y sont, elles se voient presque toujours confiées des portefeuilles ne traitant pas de questions liées à l'exercice de la souveraineté et dotés de moyens si dérisoires qu'ils sont déconsidérés. Il s'agit généralement des affaires sociales, de la promotion féminine, de la santé... autant de domaines qui évoquent les rôles traditionnellement dévolus aux femmes.* »¹⁰

Or, cela est évident que l'absence des femmes dans les sphères de la politique surtout dans les hautes instances de décision conduit directement à l'absence de politiques nationales ou internationales prenant en compte leurs intérêts et leurs points de vue.

Pour le cas du Mali, depuis 1236 déjà, la charte de Kurukanfuga, la première « *constitution* »¹¹ de l'Empire du Mali, dans son article seize consacrait la nécessité de la participation de la femme dans la gestion de la cité en ces termes: « *Les femmes en plus de leurs occupations quotidiennes doivent être associées à tous nos gouvernements.* »

Des siècles après, la République du Mali ratifiait le pacte international sur les Droits Civils et Politiques de 1974 ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard de la femme.

Et la Constitution de la République du Mali dit ceci dans son article 2: « *Les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en Droits et Devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine Sociale, la Couleur, la Langue, la Race, le Sexe, la Religion et l'Opinion politique est prohibée.* »

Il relève donc aujourd'hui de l'ordre de l'évidence que même s'il y a des insuffisances, il n'existe pas en République du Mali de textes législatifs qui marginalisent la femme. Cependant la faible représentation politique féminine est une réalité incontestable constatée depuis bien avant l'indépendance jusqu'à nos jours. Voilà où se situe tout l'intérêt porté à ce thème; intérêt qui se justifie par la nécessité de s'interroger pour savoir d'où vient alors le problème, de rechercher et d'identifier les facteurs qui peuvent être de nature à le résoudre

⁹ « *Au Congo, la politique reste un domaine presque majoritairement masculin où existent de nombreuses discriminations institutionnelles ou de fait entre l'homme et la femme.* » Celestin Musao Mbuyu, Codesria, institut Genre 2006, p.89.

« *Sur les 11.139 élus au Bénin, on dénombre 47 conseillères dont cinq femmes adjointes de Maire.* » Hortensia Acapulco. Pour une amélioration de l'approche dans le contexte de la décentralisation au Bénin. Codesria, institut genre 2006, P.2.

¹⁰ Johnson Kafui Adjamagbo, « *La politique est aussi l'affaire des femmes* », Centre de Recherche d'Information et de Formation pour la Femme, CRIFF, Lomé 2004, P.5.

pour permettre aux femmes d'être massivement présentes sur l'échiquier politique.

«*Les femmes occupent très peu de postes dans les instances décisionnelles*»¹², dit la conférencière Rokia Ba, présidente du COFEM, lors du forum de lancement du programme d'appui aux femmes candidates aux élections communales de mai 2004.

Mais d'où vient donc cette faible représentativité politique féminine si, sur le plan légal et réglementaire, il n'existe aucun problème en ce qui concerne la participation politique féminine?

- A quoi est-elle due?
- Quels sont les problèmes que rencontrent les femmes voulant mener une activité politique?
- Quels sont les facteurs pouvant permettre aux femmes de réduire ce grand écart existant en politique entre la couche féminine et la couche masculine pour qu'il puisse y avoir une évolution politique féminine notoire, condition *sine qua non* d'un développement harmonieux?
- Quels sont les obstacles qui empêchent les femmes, constituant plus de la moitié de la population malienne, d'être fortement représentées sur l'échiquier politique?

Telles sont les principales questions de ce travail; interrogations qui nous poussent à formuler un certain nombre d'hypothèses.

1-2 Les hypothèses:

- L'invisibilité de la femme dans l'arène politique se situerait sur le plan des relations de genre venant du système d'éducation sociale traditionnel. C'est-à-dire que la femme éduquée pour être à l'ombre de l'homme est peu encline à avoir confiance en elle-même pour s'affirmer au plan politique.
- La faible capacité financière de la femme serait une des barrières qui empêchent la forte présence des femmes dans les instances de décision, au niveau électif.
- L'éducation, le renforcement des acquis démocratiques, le changement de mentalités de la société vis-à-vis du rôle, du statut et de l'image de la femme

¹¹ Constitution puisque les droits essentiels et les droits fondamentaux des hommes ont été codifiés au Manden depuis le XIII^e siècle déjà dans la charte de kurukanfuga en quarante quatre articles.

¹² Rapport du forum de lancement du programme d'appui aux communales, Mai 2004, NDI Mali, 2004, p.12.

seraient des facteurs indispensables pour une implication et une évolution politiques des maliennes.

II Analyse théorique et conceptuelle du thème:

2-1 Analyse théorique:

Nous allons traiter ce sujet en nous basant sur la théorie du fonctionnalisme selon laquelle une société est une totalité organique dans laquelle les différents éléments s'expliquent par les fonctions qu'ils remplissent, le rôle qu'ils jouent et la façon dont ils sont reliés les uns aux autres. Partant donc de ce principe, lorsqu'un élément n'accomplit pas efficacement toutes ses fonctions à l'intérieur du tout, cela se fera sentir sur la bonne marche du système. En plus de leurs rôles au sein du foyer, les femmes aujourd'hui doivent accomplir leur fonction publique voire politique pour assurer à la nation un développement harmonieux. Un développement où leurs points de vue, leurs intérêts sont pris en compte grâce à l'accomplissement de leur fonction politique.

Et puisque la vie est une évolution continue, la situation de la femme est appelée à changer. Et cela sera facilité si on procède à l'identification de types d'actions pouvant favoriser cet état de fait. Ce qui nous amène à la théorie de l'évolutionnisme qui part de l'idée selon laquelle le changement dans les caractères, les conceptions d'une personne, d'un groupe, la transformation progressive dépendent des contradictions internes. Ce qui aboutit à une transformation d'une société à une autre. Cela dit, l'évolution de la femme malienne en politique peut difficilement se faire sans une opposition entre certaines valeurs anciennes faisant partie du fond culturel de la société malienne (valeur faisant par exemple de la femme un être de l'intérieur, inégale à l'homme) et les valeurs nouvelles venant de nouvelles exigences qui veulent que les femmes autant que les hommes aient un rôle public, voire politique.

Ce qui nous conduit directement à la théorie du genre qui tout en offrant une analyse des relations sociales met également l'accent sur l'analyse de l'inégalité entre les sexes. Elle met la femme au centre afin que nous ayons une humanité où prévaut la justice. Car lorsqu'on parle de lutte pour les droits des femmes, ce sont les femmes qui sont forcément mises au centre. De même que quand on parle de lutte contre la pauvreté ou de celle contre le racisme, ce sont les pauvres ou les noirs qui occupent le centre du débat. Cela, pour la simple raison que ce sont eux qui souffrent. Alors, de la même manière que pour lutter contre la pauvreté ou contre le racisme, riches et pauvres, blancs et noirs doivent réfléchir ensemble pour sortir le pauvre ou le noir de sa souffrance, de cette même manière les hommes et les femmes doivent s'associer pour résoudre la question des inégalités et de la discrimination dans les rapports entre l'homme et la

femme. Le genre apparaît alors comme une approche pour comprendre la différenciation et la discrimination dans les rapports sociaux et de sexes.

2-2 Analyse conceptuelle:

En parlant de **problématique**, il s'agit de l'ensemble des problèmes rentrant en ligne de compte quand il s'agit de l'implication des femmes en politique.

Quand nous parlons de **facteurs**, c'est de l'ensemble des éléments dont la réunion peut amener la femme à s'impliquer et à évoluer politiquement que nous voulons identifier.

S'agissant d'**évolution des femmes en politique**, nous voulons parler d'une forte représentation numérique progressivement ascendante de la couche féminine dans le domaine politique plus précisément dans les instances de décision.

Et en ce qui est de la **politique**, on peut la définir comme la conquête et l'exercice du pouvoir.

III Objectifs recherchés:

Dans toute initiative, on se fixe des buts que l'on cherche à atteindre. Dans le cadre de cette étude, nous nous donnons comme objectifs de recherche:

3 -1 Objectif principal

Identifier les problèmes empêchant la femme de percer en politique et trouver les facteurs d'ascension politique de cette dernière. A partir de cette identification, nous voulons surtout chercher à connaître l'approche la plus appropriée qui permet de comprendre la manière par laquelle on peut changer la situation de la faible représentativité politique des femmes. De ce fait, il est utile de connaître le type d'actions devant être mené et qui puisse être de nature à contribuer à amorcer le changement pour une amélioration de la représentation des femmes en politique au Mali. D'où le besoin de recherche des facteurs dont la prise en compte pourrait contribuer à redresser la pente de la faible représentativité politique féminine.

3 -2 Objectif spécifique

Contribuer à la production et à la réflexion sur la question de la participation des femmes à la vie publique et particulièrement dans le domaine politique.

IV Résultats attendus

- Une plus grande implication de la femme en politique et la possibilité de leur évolution dans ledit domaine.
- Des facteurs sur l'implication politique de la femme et ceux sur son évolution en politique sont connus.

V Revue critique de littérature:

Avant de commencer cette analyse, il a été indispensable pour nous de recourir à un certain nombre d'ouvrages, de rapports, de mémoires et d'articles ayant traité, d'une façon générale ou particulière, la question de la femme en politique à travers le monde et en particulier au Mali.

Il a été question dans un premier temps:

a) D'ouvrages:

Les femmes et la Politique: Armelle le Bras Chopard, Harmattan Paris France (FR) 1997, 175pages. Ce livre parle des problèmes de la participation politique des femmes françaises et montre une vision plus globale de la problématique de la participation des femmes en politique.

Les Femmes et La Politique: Du droit de vote à la parité, Fabre, Clarisse, Edition Librio, Thuringe (AL) 2001, 156pages fait le constat de l'écart entre ce qui est du droit de vote accordé à la femme française et le temps de sa présence dans les hautes instances de décision.

Les femmes et la politique au Mali, Johana Schal Kwyk, NDI et USAID, 1999 est une collection de récits de vie de certaines femmes politiques sous la III^è République. Ce document a mis à notre disposition les récits de vie de certaines femmes politiques du Mali. Il nous a permis de connaître non seulement les problèmes rencontrés par elles dans leur accès au pouvoir mais aussi de savoir leur position sur certains éléments retenus ici comme facteurs de l'évolution politique féminine.

Le Deuxième sexe : De Simone De Beauvoir Tome I, Paris, GALLIMARD, 1949. Là, cet auteur dénonce le rapport de domination qui régit la relation homme-femme. Simone De Beauvoir met l'accent sur la problématique de la différenciation des sexes et pose la question sur la genèse et la permanence de la soumission des femmes aux hommes. Elle explique qu'être femme est un fait de culture et non de nature. Autrement dit, tous les individus naissent soit de sexe féminin ou de sexe masculin mais apprennent à travers le système de la socialisation à être fille ou garçon qui sont plus tard femme ou homme. On leur apprend le comportement et les attitudes, les rôles et les activités qui doivent être les leurs. Ce qui sera à la base de la différenciation entre les sexes à partir des rôles et des responsabilités assignés à chacun d'eux.

De Beauvoir parle de la permanence de la subordination de la femme à l'homme, cependant elle ne dit pas ce que la femme peut être amenée à faire politiquement pour changer sa situation de dominée.

Travail et genre, Approches Croisées Logiques Sociales, Nicole Gadrey, Edition Harmattan, Paris, France, 1992.

Cet ouvrage traite les problèmes que rencontrent les femmes dans le domaine du travail et ceux relatifs à leur exclusion à la vie politique. «*Enfermées dans la sphère domestique et familiale, elles ne participent pas en tant que sujet à la vie politique et ne peuvent pas développer une conscience d'appartenance de genre.*»¹³ Ce que cet ouvrage ne met pas en relief, ce sont les exigences qui amènent les femmes à «*s'enfermer dans la sphère domestique et familiale.*» Par exemple, quand un homme et une femme ont tous deux les qualifications requises pour un emploi donné, la femme risque de ne pas pouvoir l'accepter si elle n'a pas accès à des services de garde d'enfants ou d'aide ménagère.

X Y De L'Identité Masculine, Elizabeth Badinter, Edition Odile Jacob, Paris 1992. Cet ouvrage met en revue toute la problématique de la masculinité et montre «*[qu'] être un homme se met volontiers à l'impératif qu'à l'indicatif. L'ordre si souvent entendu : « sois un homme » implique que cela ne va pas de soit et que la virilité n'est peut-être pas si naturelle qu'on veut bien le dire. [...] Être un homme implique un travail, un effort qui ne semble pas exigé de la femme. Il est plus rare d'entendre : « sois une femme » comme un rappel à l'ordre.*»¹⁴

La société très souvent exige ceci à l'homme face à certaines situations: sois un homme. Ainsi, il ne lui est pas permis de fléchir, de pleurer par exemple. Il est tenu à rester brave, fort, viril, comme s'il n'était pas un être capable de sentiments et d'émotions. Le système éducatif en demandant à l'homme «*Sois un homme!* » essaye d'étouffer toute peur, toute émotion susceptible d'être lues en lui. Comme pour lui demander d'outrepasser son humanisme avec sa masculinité. Ainsi, on agit en forgeant la masculinité de l'homme pour faire de lui un être dur, ferme, dominateur et inflexible. Cette construction de la masculinité axée sur la demande constante des preuves à l'homme et le passage de ce dernier par des épreuves est plus difficile qu'on ne peut l'imaginer et n'a rien de commun avec la construction de la féminité. Car si pour être un homme, on demande des preuves qui font que le sujet à qui on le demande passe par des épreuves, par contre la féminité qui vient naturellement avec la venue des menstrues n'a pas besoin qu'on passe par l'exhibition de preuves ni par l'endurance d'épreuves.

¹³Nicole Gadrey, Travail et genre, Approches croisées, Edition Harmattan, Paris France 1992, Logiques sociales p.26.

¹⁴ Elisabeth Badinter, XY, De l'identité masculine, Editions Odile Jacob, 75005 Paris, France, Septembre 1992, P.14.

Cependant si au cours de la socialisation la masculinité doit être prouvée, l'exigence d'être douce et soumise à l'homme est la règle édictée à la femme.

Selon toujours Badinter, la masculinité, ayant montré pourtant ses limites pousse à la nécessité d'entrevoir à présent une autre alternative telle que la prise en compte véritable de la couche qui jusque là a été mise à l'écart de la vie publique, c'est-à-dire les femmes.

L'ouvrage ne définit cependant pas les stratégies par lesquelles les femmes peuvent parvenir à se hisser haut en politique.

Le Dictionnaire des Femmes Célèbres du Mali, Adam Ba Konaré, Jamana 1993, Bamako, Mali, 520 pages. Ce document retrace les grandes figures féminines qui ont marqué l'histoire du Mali dans divers domaines de la vie: « *des temps mythico légendaires au 26 mars 1991.* »

Cet ouvrage est précédé d'une analyse approfondie du rôle et de l'image de la femme dans l'histoire du Mali, dans différentes sociétés traditionnelles (sédentaires et nomades). Il parle de la place de l'islam dans la société malienne, notamment dans la vie de la femme en citant « *un certain nombre de hadiths [dont] le plus cruel* » est: « *Ne connaîtra jamais la prospérité le peuple qui confie ses affaires à une femme.* »¹⁵

Cet ouvrage n'a pas fait une analyse pointue de la situation politique de la femme malienne en vue de contribuer à l'évolution de cette dernière dans ledit domaine.

Femme d'Afrique, la vie d'Aoua Keita racontée par elle-même, Edition Présence Africaine, Paris France (FR), 1975. Un livre autobiographique qui retrace le parcours professionnel et politique d'une grande figure politique féminine malienne (Aoua KEITA elle-même), fait l'historique de l'union soudanaise R.D.A. Mais cet ouvrage s'appesantit fort peu sur la situation politique des femmes, en particulier les conditions d'accès au pouvoir et les raisons pour lesquelles pendant les premières heures de l'indépendance, il n'y avait qu'une seule femme député (elle-même) dans le parlement malien, aucune femme ministre au sein du gouvernement. Cependant nombre de femmes ont joué le rôle de mobilisatrice au sein du parti au pouvoir de l'époque, l'Union Soudanaise R.D.A. Des femmes comme Badayouma Coulibaly, grande militante « *qui parcourait pendant les élections de 1956 la ville de Bamako le corps couvert de photos du président Mamadou Konaté* »¹⁶ ou d'autres comme Massaran Soucko, grande militante de l'US RDA « *qui se battait physiquement avec ses adversaires politiques hommes [pour pouvoir] mener son action de*

¹⁵ Adam Ba Konaré, Dictionnaire des Femmes Célèbres du Mali, Jamana 1993, Mali, p.32.

¹⁶ Ibidem, p.335.

sensibilisation dans un environnement hostile.»,¹⁷ ou une autre non moins importante comme Hady Niang dite Maoudo, très riche militante de l'US. R.D.A « *qui disait que comptaient pour elle par ordre prioritaire Dieu, le prophète Mohamed, ses parents et l'US. R.D.A.* »¹⁸

Tout cela nous pousse à nous demander pourquoi la plupart des premières femmes politiques de la Première République du Mali n'ont été confinées qu'à des rôles d'applaudisseuses, de danseuses pour sensibiliser et mobiliser les électeurs au profit des hommes?

Egalité entre les sexes « problématique homme femme », lien culturel, Johana Schal Kwyk, ACIDI, Mali, 2006.

Dans ce document se trouve démontré le rôle joué par la culture dans l'établissement du rapport d'inégalité entre l'homme et la femme. Il démontre également que les initiatives de développement ne peuvent pas être neutres au regard de la problématique homme-femme telle qu'établie par la culture, car celles là ne se détachent pas de la culture pour la simple raison que certains « *projets ont pour but de modifier les valeurs et les pratiques qui déterminent les rapports sociaux* »: par exemple, les efforts consentis au regard de la planification familiale et ses effets sur la structure de la famille. De même certaines activités ont des répercussions sur les rapports sociaux qui caractérisent une culture: par exemple un réseau routier reliant une zone rurale à une zone urbaine et qui permet une grande mobilité des personnes et des biens. Ce qui a pour conséquence un meilleur accès aux marchés, services sanitaires et écoles. Cela engendre forcément des répercussions sur la culture dudit milieu avec des changements manifestes d'habitudes et d'attitudes.

Répertoire des femmes élues du Mali, projet d'appui à la formation et à l'allègement de la pauvreté, Bamako Mali, juin 2003.

Répertoire des femmes élues du Mali, projet d'appui à la formation et à l'allègement de la pauvreté, Bamako Mali, janvier 2006.

Loin d'analyser la situation et la problématique de l'évolution politique de la femme malienne, ces deux derniers ouvrages nous ont permis simplement de répertorier les femmes conseillères communales.

b) De rapports:

Rapport d'Etude sur la participation des femmes à la vie publique au Mali: contraintes et stratégies pour le changement souhaité, Février 2006 du projet de renforcement des capacités des organisations féminines du Mali (RECOFEM).

¹⁷ Ibidem, p.335.

¹⁸ Ibidem, p.336.

Cet ouvrage fait un inventaire des causes de la discrimination, pose la problématique de la participation des femmes à la vie publique et parle des obstacles qui freinent cette participation sans pour autant dégager les facteurs pouvant contribuer à leur évolution au niveau de la vie politique de façon spécifique.

Rapport du forum de lancement du programme d'appui aux femmes candidates aux élections communales, Mai 2004, NDI Mali. Ce document, édité à la suite d'un forum regroupant les leaders d'associations féminines maliennes, s'interroge sur les raisons de la faible participation de la femme malienne à la vie politique et déplore le manque d'intérêt des femmes pour la politique et le fait que les hommes ne leur laissent pas de places. Ce que cet ouvrage ne dit pas, c'est la raison dudit manque d'intérêt dû au parcours historique: le fait que les femmes aient été majoritairement exclues du domaine politique pendant des siècles fait par conséquent qu'elles manquent de culture politique et d'intérêt pour ledit domaine. A la femme, un autre type de culture a été inculqué, celui selon lequel son champ d'action relève du domaine privé. Cependant les exigences du temps font aujourd'hui qu'elle intègre la sphère publique. Dans ce cas, même si « *le pouvoir est conçu sur une représentation masculine* »¹⁹, lorsque les femmes sont obligées de se battre sur un terrain masculin dans le monde contemporain où la participation politique des femmes devient une nécessité, il est opportun d'établir des stratégies et des politiques d'action pour ce faire au lieu de s'attarder sur des raisons fort discutables.

La situation de la femme au Mali, projet de renforcement des capacités des organisations féminines du Mali, Bamako, décembre 2007. Ce rapport parle de la situation socioculturelle, économique, juridique des femmes maliennes. Mais il ne définit pas les types d'actions à mener pour une représentation politique notoire des femmes maliennes.

c) De mémoires:

- Problèmes sociologiques de la participation des femmes à la vie publique: Cas des femmes de la commune V, mémoire de maîtrise, Moussa BERTE et Boubou M DIALLO, Université de Bamako, Section, Socio-anthropologie, Année académique 2004-2005.

Cette étude réduit le problème de la participation des femmes à la vie publique à un problème culturel alors qu'il est nécessaire «d'aller plus loin» pour comprendre que la participation de la femme à la vie publique connaît des barrières autres que culturelles. Nous savons par exemple que quelle que soit la volonté de la femme (ou de quiconque d'ailleurs) à mener aujourd'hui quelque activité que ce soit, de surcroît l'activité politique au Mali, lorsque celle-ci(ou

¹⁹ Rapport du forum de lancement du programme d'appui aux communales de Mai 2004 NDI Mali, p.9.

celui-ci) ne dispose pas de moyens financiers, elle(ou il) aura du mal à réussir son entreprise.

Place et le rôle de la femme dans le développement communal : cas de la commune de Yorosso, mémoire de Maîtrise, Souleymane GOITA, Université de Bamako, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, DER: Sciences Sociales, 2004-2005.

Cette étude est une analyse du rôle, du statut et de l'image de la femme en milieu minianka. Elle cherche à savoir la place et le rôle de la femme dans le développement communal en partant du cas de la commune de Yorosso. Le statut et le rôle de la femme minianka, à l'instar de ceux des autres femmes du Mali, restent les mêmes. La femme minianka est celle qui assure les travaux domestiques et a pour domaine d'action la famille; elle est écartée de la question du pouvoir et de la gestion de la cité ainsi que des questions foncières puisque appelée à aller « *bâtir une autre famille* ». Cependant, il est fréquent, chez les minianka, qu'« *au cours d'une Assemblée d'homme, une femme âgée intervienne pour donner son point de vue* »²⁰. La vieillesse est conçue alors comme lui conférant l'expérience requise qui peut la hisser au rang des hommes.

L'étude ne montre pas de voies d'accès des femmes au pouvoir.

Place et rôle de la femme malienne dans le processus démocratique, Mémoire de Maîtrise, Roukiatou Kalifa Sangaré, Université de Bamako, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, Département des Sciences Sociales, Année Universitaire 2003-2004.

Cette étude traite du statut, du rôle et de l'image de la femme malienne dans la famille, dans la société, pour ensuite insister sur son rôle en tant que citoyenne devant participer au processus démocratique. Sans s'appesantir sur les facteurs pouvant contribuer à l'implication et à l'évolution de la femme malienne en politique, l'étude se limite à faire des recommandations pour une meilleure visibilité politique de la femme.

d) D'articles:

Les élites féminines en quête de statut, F Soki Fuanni EYENGA, femmes d'Afrique, l'Harmattan paris, France 2007 traite les problèmes que rencontrent les élites féminines à la recherche d'un statut: problèmes sociaux, culturels, économiques.

²⁰Souleymane Goita, Place et rôle de la femme dans le développement communal: cas de Yorosso, Mémoire de Maîtrise, Université de Bamako, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, DER Sciences Sociales, Année universitaire 2004-2005, p.15.

Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, sous la direction de Martin Kalulambi Pongo et Tristan Landry. Nord –Sud, 2007.

Cet article analyse la situation économique de la femme et fait le lien entre la pauvreté de la femme et son travail domestique non rémunéré conséquence de la division sexuelle du travail.

On peut aisément constater que la présente étude que nous nous sommes attelés de faire se démarque de ce qui a été déjà fait comme recherche dans le domaine de la participation politique des femmes maliennes par le fait qu'elle cherche à identifier les facteurs indispensables à l'ascension de celles-ci en politique. Cependant, il est à reconnaître qu'elle se situe en même temps dans une perspective de complémentarité de ce qui a été déjà fait jusque là en faveur de la représentativité politique de la femme.

VI Méthodologie:

La méthodologie qui a prévalu pour que cette étude soit effective est axée sur une démarche qualitative. Pour l'entreprendre, Il nous a paru réaliste, vu les moyens dont nous disposons, de circonscrire notre étude en choisissant une commune, la Commune III du district de Bamako, parmi les 703 communes du Mali. La commune III a à son actif neuf conseillères aux élections communales de 2004 et une député aux législatives de 2007 (la première dans la dite commune).

Les raisons du choix de cette commune s'expliquent par une triple raison. D'une part il est plus difficile, vu l'étendue de la dite commune de se faire élire là que dans toute autre commune. La commune III a à son actif vingt deux quartiers dont les principaux sont considérés comme étant le centre de Bamako. D'ailleurs à ce propos, on a l'habitude d'entendre qu'elle est la capitale de Bamako. Et d'autre part, dans cette commune, parmi les neuf conseillères municipales, deux ont fait successivement deux mandats: celui de 1997 et celui de 2004. Celles-ci sont donc susceptibles de nous donner les facteurs de leurs doubles élections. Outre ce fait, ladite commune a la plus jeune député de l'Assemblée Nationale du Mali, élue aux législatives de 2007: Safiatou Traoré. C'est donc une occasion que nous nous donnons pour chercher à savoir si la nouvelle génération de femmes a pu apporter de nouvelles stratégies de lutte en politique qui faciliteraient son intégration dans ce microcosme.

Il est à noter que cette étude ne s'intéressera qu'à des fonctions électives et cela pour deux raisons:

- la première est que les députés et les conseillères représentant une collectivité précise donnée sont élus par celle-ci tandis que les ministres et les gouverneurs sont nommés.
- Et par conséquent, (deuxième raison) les fonctions nominatives dont la décision émane essentiellement de la volonté discrétionnaire du Président de la République ou de celle d'une autorité supérieure qui ne définit pas de critères de nomination n'exige pas autant de combat à la femme que les fonctions électives. Celles-ci lui demandent, nous avons estimé, d'abord du cran et de la confiance en elle-même pour se présenter aux élections. Ensuite, elles doivent avoir de la compétence et de la verve pour se faire élire. Puisque pour ce faire, elles sont amenées à faire une bataille farouche sur tous les plans (combativité, compétence et finances sont mises en jeu) pour mériter la confiance que les électeurs auront à placer en elle pour l'élire.

La méthode choisie ici a été de procéder, par le canal de la technique d'interview, à un recueil de points de vue des conseillères municipales, de députés ou de candidates qui prétendaient à la fonction de député et qui ont été déçues pour une raison ou une autre, de représentants de partis politiques, d'associations ou d'ONG œuvrant pour une plus grande implication politique de la femme. Ceci nous a permis de confronter les données de différentes sources d'informations et de faire un recoupement des données tout en analysant les contradictions perçues.

La taille de l'échantillon a été limitée à trente: les neuf conseillères municipales actuellement présentes à la mairie, la député de ladite commune, dix représentants des organes exécutifs de différents partis politiques dont cinq femmes, trois représentants de structures d'appui à l'implication politique de la femme, sept candidates déçues aux élections municipales ou législatives.

L'outil utilisé a été différents guides d'entretien (voir annexes) adaptés chacun à différentes catégories de personnes. Le premier a été adressé aux candidates des élections municipales et à celles des législatives, le deuxième aux représentants de partis politiques, le troisième aux représentantes d'Associations féminines ou d'ONG œuvrant pour une meilleure visibilité politique de la femme malienne.

CHAPITRE I :

**Présentation sommaire de la commune III.
Et aperçu de la situation politique des femmes
au Mali**

I Présentation sommaire de la commune III

1-1 Généralités:

Le district de Bamako compte environ deux millions d'habitants repartis sur soixante douze quartiers. Les soixante douze quartiers forment six communes; une commune est une entité juridiquement reconnue.

Créée, à l'instar des autres communes²¹, par l'ordonnance n°78/ 32 CMLN du 18 Août 1978 fixant le statut du district de Bamako, la commune III est une collectivité administrative décentralisée dirigée par un conseil municipal de trente sept membres dont neuf femmes. Le bureau exécutif est composé par le maire et quatre adjoints.

Comptant un centre principal et huit (8) centres d'état civil, elle est l'une des communes les plus dotées en infrastructures.

Elle possède quatre marchés dont les deux plus grands du district (le grand marché et le Dibida), le marché de N'Tomikorobougou et le marché de FR3 (à côté de la radio FR3) et dont l'extension est le marché de Diafarana communément appelé marché de Ouolofobougou sise à Hamdalaye.

La commune III a neuf centres d'Etat civils.

Tableau n°1 : les centres d'état civil et leurs zones d'interventions.

Nom des centres	Sièges	Quartiers couverts
Centre principal	Ouolofobougou	Ouolofobougou, centre commercial
Bamako-coura	Bamako-coura	Bamako-coura, Bamako-coura Bolibana, Ex-Base
N'Tomikorobougou	N'Tomikorobougou	N'Tomikorobougou
Dravéla	Dravéla	Dravéla, Dravéla Bolibana
Darsalam	Darsalam	Darsalam
Koulouba	Koulouba	Koulouba, Point G, Sogonafing
Ouolofobougou-Bolibana	Badialan I	Ouolofobougou, Bolibana, Badialan I, Badialan II
Badialan III	Badialan III	Badialan III, Kodabougou, Niomirambougou
Samê	Samê	Samê, Koulouniko, Sirakoro, Dounfing, Sanafara farada.

²¹Source : Etude Monographique de la commune III du District de Bamako, SNV 2002, Mali, groupe d'appui pour le développement durable.

1-2 Situation géographique:

La commune est limitée au Nord par le cercle de Kati, à l'Est par le Boulevard du peuple qui la sépare de la commune II, au Sud par la portion du fleuve entre le pont des Martyrs et le Motel de Bamako, à l'Ouest par la commune IV en suivant la rivière Farako du Lido, par l'avenue des grottes devenue Cheick Zahed El Mahyan Ben Sultan qui enjambe la dite rivière et enfin la route de l'aéroport dite route ACI 2000 passant derrière le cimetière d'Hamdalaye.

Elle couvre une superficie d'environ 23 km² soit 7% de la superficie de Bamako et est peuplée de 119 287 habitants repartis entre 22 quartiers.

Tableau n°2: Liste des quartiers de la commune III:

1. Ouolofobougou	6. Dravéla-Bolibana	11. Badialan I	16. Sogonafing
2. Ouolofobougou – Bolibana	7. Bamako-coura	12. Point G	17. N'Tomikorobougou
3. Sirakoro-Dounfing	8. Koulouba	13. Badialan II	18. Niomirambougou
4. Koulouniko	9. Bamako-coura Bolibana	14. Badialan III	19. Centre commercial
5. Dravéla	10. Darsalam	15. Kodabougou	20. Samê

Source: Mairie de la commune III, 2007.

Il est à noter que dans le cadre de la réorganisation territoriale pour la création des collectivités territoriales, les villages de Koulouniko et Sirakoro-Dounfing ont été rattachés à la commune III. Par conséquent, elle compte en ces jours vingt deux quartiers.

Chaque quartier est dirigé par un chef de quartier assisté d'un conseil de quartier composé de cinq membres.

La désignation du chef de quartier se fait selon les coutumes et traditions reconnues dans chaque localité. Le chef de quartier est nommé par décision du représentant de l'Etat (gouverneur du District).

Tous les chefs de quartier de la commune se retrouvent au sein d'une coordination communale dirigée par un coordinateur qui les représente lors des rencontres et sessions communales.

1-3 Relief et hydrographie:

En ce qui concerne le relief, il comprend les collines du point G et les cours d'eau intermittents de Sogonafing, Farako, Diafaranako. Dans sa partie Sud, le fleuve Niger longe la commune jusqu'au niveau du pont des martyrs.

La forêt, espace verts et périmètres de reboisement existent mais sont généralement mal entretenus: la forêt classée de Koulouba (2010 hectares).

2-Situation socio-économique:

Par rapport à la situation socio-économique, la commune III du District de Bamako, du fait de sa position centrale, concentre la grande partie des activités économiques. Le grand marché de Dibida, le trésor public, le PMU, la poste, les grands immeubles: Sahel vert, Sosso Tombouctou, la gare ferroviaire (qui est un centre de commerce très important assurant l'ouverture du Mali sur le Sénégal) sont les témoignages du poids économique de ladite commune.

Elle abrite les grandes places de stationnement, regroupe de grandes artères, la plupart des bâtiments administratifs, la presque totalité des grandes Banques ainsi que le centre commercial.

Les activités dominantes sont le maraîchage, le commerce et les services. Actuellement la commune III ne dispose presque plus d'espaces réservés aux cultures. L'activité agricole est essentiellement orientée vers le maraîchage notamment dans les quartiers périphériques. La production est vendue sur le marché local.

Elle est la commune qui renferme un grand nombre d'intellectuels de l'administration coloniale. Elle est composée de vieux quartiers vestiges de l'histoire coloniale.

La commune III regorge de sites touristiques et de monuments d'une grande importance pour le District.

Quelques sites touristiques les plus importants sont:

Le site « *Ballassoco* » grotte préhistorique dans la colline du Point G.

Le « *Dounfing* », trou d'eau dans la colline, à Samè. Signalons que dans le village *Dounfing*, il existe des masques qui font la fierté de la commune III lors des rencontres artistiques et culturelles.

Le « *Farako* », marigot qui prend source au Dounfing, traverse les Badialan et se jette dans le Niger.

Le « *Nzèrènidjè* » (le figuier), arbre sacré sous lequel Samalé Bamba a dormi avant de rencontrer Diamoussadjan.

Le « *Farakoba* », marigot sacré.

La « *Forêt de Bambou* », endroit sacré situé au bas de la colline de Koulouba, à l'ouest et au nord de N'tomikorobougou.

Quelques monuments de la commune III:

Le monument aux *morts - héros* de l'armée noire au centre de la commune III, face au Ministère de l'éducation Nationale. Il explique le soutien inconditionnel des noirs à la France lors de la guerre 1914-1918.

Le *Kolomba*, puits du fort de Bamako, se trouve dans le jardin du gouvernorat de Bamako. Il a été creusé le 1^{er} février 1883.

Le *monument de la Paix* se trouve placé au centre du rond point de Djicoroni environ à 900 mètres de celui de la Souveraineté.

Le *monument Eléphant*, symbole du RDA, est placé au carrefour de la route de Lafiabougou et la route venant du *monument de la Paix*. Ce monument est le symbole de l'indépendance puisque élevé pour perpétuer le souvenir du congrès historique de Bamako qui a vu la création du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) en 1946.

Le *monument de l'hippopotame* situé sur l'*avenue de l'indépendance* en face du centre Aoua Keita.

3 Caractéristiques démographiques:

La population de la commune III, cosmopolite et majoritairement jeune, est estimée en 2005 à 119 287 habitants dont une population flottante de 1581 habitants.

Tableau n°3: Répartition de la population selon les quartiers et par sexe en 2003-2004- 2005.

Population de la commune III par quartier et par sexe									
Division administrative	Année 2003			Année 2004			Année 2005		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Badialan 1	4 533	4 773	9 307	4 660	4 907	9 566	4 787	5 041	9 828
Badialan 2	1 065	1 179	2 243	1 094	1 212	2 306	1 124	1 245	2 369
Badialan 3	3 297	3 386	6 683	3 389	3 481	6 869	3 481	3 576	7 057
Bamako coura	5 437	5 753	11 190	5 589	5 913	11 502	5 742	6 075	11 817
Bko coura Bolibana	6 175	6 780	12 956	6 348	6 969	13 317	6 522	7 160	13 682
Centre commercial	1 863	1 657	3 520	1 915	1 703	3 618	1 967	1 750	3 717
Darsalam	4 736	4 889	9 625	4 868	5 025	9 893	5002	5 163	10 164
Dravéla	2 588	2 725	5 312	2 660	2 801	5 461	2 733	2 877	5 610
Dravéla bolibana	1 668	1 694	3 362	1 715	1 741	3 456	1 762	1 789	3 551
Kodabougou	2 592	2 541	5 134	2 665	2 612	5 277	2 738	2 738	5 421
Koulouba	2 258	2 276	4 534	2 321	2 340	4 661	2 385	2 404	4 789
Niomirambougou	1 846	1 681	3 527	1 897	1 727	3 625	1 949	1 775	3 724
Tomikorobougou	6 275	6 618	12 893	6 450	6 803	13 253	6 627	6 989	13 616
Ouolofobougou	1 658	1 770	3 428	1 704	1 819	3 524	1 751	1 869	3 620
Ouolofobougou bolibana	4 423	4 717	9 140	4 547	4 848	9 395	4 671	4 981	9 653
Point G	2 019	1 977	3 997	2 076	2 032	4 108	2 132	2 088	4 221
Samé	1 351	1 341	2 692	1 389	1 378	2 767	1 427	1 416	2 843
Sogonafing/minkou ngo	753	675	1428	774	694	1 468	795	713	1 508
Personnes Ambassade	264	237	501	271	243	515	279	250	529
Population flottante	1 390	108	1 497	1 428	111	1 539	1 467	114	1 581
Total Commune III	56 192	56 777	112 969	57 749	58 351	116 118	59 334	59 953	119 287

Source : Mairie de la commune III, SNV, 2002 (Etude monographique de la commune III du district de Bamako.)

Ce tableau nous montre que sur un total de 119.2817 habitants, la population des femmes en commune III est de 59.953 femmes contre 59.334 hommes. Le pourcentage des femmes élues ne représente nullement pas le taux des populations de femmes. Cela montre déjà un déséquilibre sur le plan de la représentativité politique féminine par rapport à la population des femmes existant dans la commune.

II Aperçu de la situation politique des femmes au Mali:

En donnant un aperçu général de la situation politique des femmes au Mali, un constat s'impose: le visage du pouvoir politique est essentiellement masculin.

2-1 La femme et la politique sous la Première République:

Selon le livre blanc de L'Association pour le Progrès et la Défense des Droits de la femme (APDF: 2000), sous la Première République, le Mali n'enregistrait aucune femme ministre au sein du gouvernement. La CSFM, commission sociale des femmes du Mali, du parti au pouvoir (US-RDA) se chargeait des activités et des questions féminines. Grâce à cette commission, la femme a pu faire une rupture avec certains aspects négatifs de son ancien statut avec l'élaboration du code du mariage accordant certains droits à la femme et luttant par exemple contre le mariage forcé (dans son article I l'alinéa 2).

Avant l'indépendance, les femmes, en majorité analphabètes ont pourtant joué un rôle important dans la lutte contre la colonisation. Elles ont été de grandes animatrices et mobilisatrices des différents partis ayant existé à l'époque; les plus connus ont été le Parti Progressiste Soudanais (PSP) et l'Union Soudanaise pour le Rassemblement Démocratique en Afrique (US-RDA). L'apport de ces femmes a été très positif dans l'accession du Mali à l'indépendance en 1960.

Cependant après l'indépendance du Mali, très peu de femmes eurent des postes de responsabilité politique.

Sous la Première République, aux élections législatives de 1959, sur quatre vingt députés, il n'y avait qu'une femme: Aoua Keita. Pendant la première législative de 1960 à 1964 sur quatre vingt députés figurait une femme et pendant la deuxième législative de 1964 à 1967, sur quatre vingt députés, on enregistrait deux femmes.

La CSFM était composée en majorité des épouses des responsables (du bureau politique et du gouvernement) ; la plus célèbre était mme Keita Mariam Travélé, épouse du président de la République et présidente de la CSFM. Elle représenta le Mali au premier congrès des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (UFOA) en 1959 ainsi qu'à une Assemblée Générale de la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (FDIF).

Toutes ces activités montrent que la femme malienne était au milieu de tous les combats en faveur de l'émancipation de la femme africaine quoique cela se soit fait de façon timide.

2-2 La femme et la politique sous la Deuxième République:

Pendant la Deuxième République de 1968 à 1991, sous le règne de L'UDPM dirigé par Moussa TRAORE, l'Union Nationale des Femmes du Mali (l'UNFM) remplaça la Commission Sociale des Femmes. C'est l'UNFM qui représenta le Mali aux différentes conférences internationales sur la femme, celle de 1975 à Mexico, celle de 1978 à Addis-Abeba, celle de 1985 à Nairobi et celle de Dakar.²²

Pour la première fois une femme, Moussomakan dite Ina SISSOKO, fut nommée en 1974 au sein du gouvernement comme secrétaire d'Etat. La nomination d'Ina SISSOKO et sa façon d'exercer le pouvoir nous amène pourtant à poser aujourd'hui une question essentielle de notre travail. Comment une femme peut-elle gérer son statut au sein de son ménage tout en ayant une carrière politique? Car on sait que Mme Cissé Moussomakan dite Ina Sissoko, première femme membre du gouvernement malien, un jour fâchée contre son mari l'écrivain Diango Cissé, donna l'ordre à ses gardes d'interdire l'entrée de la maison du couple (à la cité ministérielle) à ce dernier. Pour qui connaît le statut de la femme au Mali et ce qu'on attend d'elle, cette attitude d'Ina n'est pas celle qu'on attend d'une épouse dans la société malienne et ne peut faire que l'objet de critiques à l'égard de sa personnalité politique. Aujourd'hui, il est plus que jamais nécessaire que les femmes désirant mener l'activité politique dans une société comme la nôtre arrivent à trouver la manière adéquate de concilier harmonieusement leur statut de femme politique à celui de femme au sein du ménage. Cela contribuera au renversement des stéréotypes qui ne favorisent pas l'implication politique féminine. Et l'écart entre les hommes et les femmes en politique peut se trouver réduit si les femmes sont à même de trouver un compromis entre vie privée et vie politique donc publique.

Sur quatre vingt-deux députés, aux deux premières législatives, deux étaient des femmes; la troisième législative enregistrait trois femmes députés sur quatre vingt deux et à la quatrième sur quatre vingt deux députés cinq étaient des femmes et une femme à l'instance suprême, le BEC (Bureau Exécutif Central). Le BEC était l'organe exécutif où se prenaient toutes les décisions importantes concernant la nation.

La CNFM et l'UNFM avaient ceci en commun: elles étaient toutes les deux dirigées par les épouses des présidents respectifs, Modibo Keita et Moussa Traoré. N'est-ce pas cela d'ailleurs qui a instauré cette tradition politique propre au Mali d'avoir au sein des partis politiques des mouvements de femmes pour mieux instrumentaliser celles-ci? Toujours est-il dit qu'il était difficile de faire

Livre blanc, APDF, Mali, 2000.

la démarcation entre le parti unique et son mouvement de femmes. Ce mouvement qui est à même de montrer toute son importance lors de la mobilisation des populations pendant les élections mais qui n'a pas d'impact quand il s'agit de participer à la prise de décisions au sein des partis et surtout en ce qui concerne l'amélioration de la situation politique des femmes. A croire que les sections des femmes au sein des partis politiques sont faites pour mieux maintenir les femmes dans leur situation de marginalisées. Car les grandes décisions se prennent par les hommes de les coté sans que les femmes n'y participent majoritairement de manière à influencer ces décisions.

Néanmoins, l'UNFM, à un certain moment de son règne, a mené des activités en direction des femmes, surtout celles qui sont rurales: organisation d'activités de formation et d'information sur la question de l'excision, initiation au système de foyers améliorés, alphabétisation en faveur des femmes rurales et des jeunes filles déscolarisées...

Il est à noter que les femmes ont été nommées, au cours de la Deuxième République, dans les différents gouvernements successifs et ont obtenu des postes importants, voire stratégiques, tels que la fonction Publique et l'Emploi, la communication ...

Cette volonté politique de l'UDPM, constitue une avancée considérable de l'accès des postes de responsabilités politiques aux femmes. Cela s'explique t-il par l'incidence positive des trois conférences organisées par les Nations Unies en faveur des Femmes (1975,1980 et 1985) et auxquelles le Mali était présent ?

Ainsi comparativement à la Première République, la Deuxième République a fait un grand pas en ce qui concerne la promotion et la participation des femmes à la vie politique.

3-3 Les femmes et la politique sous la Troisième République:

La chute du régime de Moussa TRAORE mit fin à la Deuxième République et annonça l'ère démocratique. Il est à souligner que la marche des femmes sur le palais présidentiel les journées chaudes du 23 et 24 mars a donné un coup fatal au régime de Moussa Traoré.

Depuis, le Mali a connu une évolution politique rapide grâce au multipartisme politique. La création des regroupements de femmes comme le COFEM, l'APDF ... a permis aux femmes de mieux s'organiser au sein d'un réseau, de prendre conscience de leur force et de leur place et de produire leur propre discours.

Le rôle actif joué par les femmes en faveur de l'instauration du processus démocratique a conduit à des changements politiques et juridiques importants

pour toute la société. Cependant, cela n'a pas eu comme effet immédiat d'assurer aux femmes la participation égale avec les hommes dans l'élaboration des politiques et dans la prise de décision. En atteste le taux de représentativité des femmes à la Conférence Nationale (4,78%) soit 52 femmes (plus les quatre autres qui ont travaillé dans les commissions de la Conférence: Mme Ly Madina Tall, Mme Sall Binta Ba, Mme N'Douré Bam Diarra, Mme Ben Barka Lalla Maiga) contre 1034 hommes.²³

Sur les cent dix présidents de partis politiques²⁴ en 2007, trois seulement sont des femmes. Au sein des partis politiques, les femmes sont pourtant présentes mais comme chargées à l'organisation ou à la promotion féminine et occupent ainsi des postes sexistes et stéréotypés, des postes qui s'apparentent à leurs fonctions domestiques. Animatrices des partis politiques, mobilisatrices de tous temps et électrices, elles sont moins présentes comme candidates ou si elles le sont, c'est très souvent en queue de liste, à des positions inconfortables.

Cependant, la situation des femmes sur les listes de candidature, il faut le reconnaître, s'améliore de plus en plus grâce à la mesure incitative initiée par les autorités.

Pendant la Transition, de 1991 à 1992, dans le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (C.T.SP), il n'y avait qu'une femme sur 25 hommes dans le Bureau Exécutif. Et ceci, malgré le rôle prépondérant joué par les femmes dans la chute du régime de Moussa Traoré et dans l'instauration de la démocratie en 1991. A cette période, il y eu trois ministres femmes sur un total de dix huit, au gouvernement.

Cependant, c'est pendant la Transition que les femmes ont brisé le plafond de verre en matière de représentativité aux postes importants de décision. C'est sous la Transition que des femmes furent pour la première fois nommées aux postes de:

Gouverneur: (Mme Sy Kadiatou Sow).²⁵

Procureur de la République: (Mme Diakité Manassa Dagnoko.)

Ambassadeur: (Mme Mariko Aminata Touré, ambassadeur en République de Guinée.)

Directrice adjointe des affaires économiques: (Mme Konaré Nafissatou Guindo.)

²³ B. Konaré, op. cit. p. 83.

²⁴ Ce chiffre a évolué avec la création, à la veille des communales de 2009, de nouveaux partis politiques.

²⁵ Cette nomination a permis la levée de la loi n° 66-45/ AN-RM fixant le statut particulier des personnels du cadre de l'administration générale dans son article 16 qui disait: « le corps d'administrateurs est accessible aux deux sexes mais la loi réserve les fonctions de commandement territorial aux administrateurs de sexe masculin. »

De 1992 à 1997, sous la Troisième République²⁶ les élections législatives enregistraient trois députés femmes sur un total de 113, et il n'y avait pas de femmes maires sur un total de dix neuf dans les communes urbaines. Au niveau des fonctions nominatives, il y eu six femmes ministres sur un total de vingt deux, une directrice de cabinet sur vingt-trois, deux chefs de cabinet femmes sur vingt.

De 1997 à 2002, le plus haut record de femmes élues pendant les élections législatives jusque là a été enregistré: dix huit femmes députés sur un total de 147. Aux communales, les dix-neuf maires des communes urbaines étaient tous des hommes et sur 682 maires des communes rurales, cinq étaient des femmes. Sur 10.540 conseillères municipales, 424 étaient femmes.

En 2002, sur les vingt ministres du gouvernement, quatre sont des femmes contre seize hommes, et en 2007 sur les vingt six ministres du gouvernement, sept sont des femmes contre dix neuf hommes²⁷.

Il est aussi à noter que c'est sous la Troisième République qu'un Ministère pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) fut créé (en 1997). Ce Ministère, qui a à son sein un centre de documentation sur les questions relatives à la femme et à l'enfant, a été d'une importance notoire en ce qui concerne la disponibilité des données relatives à la question féminine.

Le MPFEF dispose d'une politique et d'un plan d'action pour la Promotion de la Femme. Cependant ses ressources budgétaires restent très faibles et sont largement dépendantes du financement des partenaires à travers les projets. L'effort national au niveau du budget du MPFEF est majoritairement consacré au fonctionnement de celui-ci. Avec l'appui des partenaires, le MPFEF a développé et mis en œuvre plusieurs projets en faveur de la femme dans le domaine de la participation politique, de l'alphabétisation, du micro crédit, de la santé etc.²⁸

Pendant les élections de 2002 et celles de 2004, sur 147 députés, quinze étaient des femmes. En 2004, sur les 10777 conseillers communaux, 704 étaient des femmes.²⁹

²⁶Source: DNSI (Le Mali en chiffres 1997-2001) CNDIFE (Base Femme/Cie publique : 2000.)

²⁷ La femme et l'enfant en chiffre au Mali, bulletin statistique 2007, Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant (CNDIIFE), p. 63.

²⁸ Rapport du RECOFEM, formation des formateurs en genre et analyse des politiques, 23-31 janvier 2007, Sélingué, Bamako Mali, p. 14.

²⁹ Source: Répertoire des Femmes Elues du Mali.

En 2007, parmi les neuf candidats aux présidentielles figurait une femme et à l'Assemblée Nationale sur les 141 députés, quinze sont des femmes.

Ces chiffres ne représentent point des données exhaustives sur la situation des femmes en politique au Mali; ils ont simplement pour but ici de permettre de mieux percevoir l'écart combien grand entre la représentation féminine et celle des hommes en politique au Mali.

Même si le constat est que la situation politique des femmes est évolutive de la Première République à la Troisième, l'écart entre l'homme et la femme dans la participation et dans la représentation politique demeure nettement perceptible et a certainement des causes qu'on analysera dans le chapitre suivant.

Tableau n°1 : Femmes et instances de décision

Période	Poste/structure	Femme	Homme	Total
2^{ème} République				
1990 (3 ^{ème} Législature)	Député	5	77	82
	Maire	0	19	19
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	1	21	22
	Directeur de Cabinet	0	22	22
	Chef de Cabinet	1	20	21
	Gouverneur	0	9	9
	Commandant	0	46	46
1991-1992 (CTSP)	CTSP (bureau exécutif)	1	25	26
	Délégation Spéciale	2	17	19
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	3	15	18
	Directeur de cabinet	0	18	18
	Chef de cabinet	0	18	18
	Gouverneur	1	8	9
	Commandant	0	46	46
3^{ème} République				
1992-1997 (1 ^{er} Législature)	Député	3	113	116
	Maire Com. Urbaine	0	19	19
	Maire Com. Rurale	5	677	682
	1 ^{er} Ministre	0	1	1
	Ministre	6	16	22
	Directeur de cabinet/ secrétaire Général	1	22	23

		Chef de cabinet	2	18	20
		Haut commissaire	0	9	9
		Délégué du GRM	0	46	46
		Cour constitutionnelle	2	7	9
		Membre CESC	3	47	50
		Cour suprême			
		APCAM			
		CCIM			
		Médiateur République	0	1	1
1997-2002 Législature)	(2 ^{ème})	Député	18	129	147
		Maire Com. Urbaine	0	19	19
		Maire Com. Rurale	5	677	682
		Conseiller communal	424	10116	10540
		1 ^{er} Ministre	0	1	1
		Ministre	4	16	20
		Médiateur République	1	0	0
		Secrétaire Général	0	20	20
		Chef de cabinet	2	18	20
		Haut commissaire	0	9	9
		Délégué du GRM/ cercle	0	49	49
		Cour constitutionnelle	3	6	9
		Membre CESC	3	44	47
		Haut CCT	6	63	69
		APCAM	1	30	31
		CCIM	13	227	240
A partir de juin 2002 (3 ^{ème} Législature)		Député	15	132	147
		Maire Com. Urbaine	0	19	19
		Maire Com. Rurale	5	677	682
		Conseiller communal	424	692	1116
		1 ^{er} Ministre	0	1	1
		Ministre	4	20	24
		Médiateur République	1	0	1
		Secrétaire Général	0	28	28
		Chef de cabinet	4	20	24
		Haut commissaire	0	9	9
		Préfet	1	48	49
		Cour constitutionnelle	3	6	9
		CESC	7	51	58
		Haut CCT	6	69	75

	APCAM	1	31	32
	CCIM	13	227	240
A partir d' Août 2005	Ministre	5	22	27
	Secrétaire Général	0	27	27
	Chef de cabinet	3	25	28
	Conseiller Technique	19	121	140
	Chargé de mission	14	69	83
	Attaché de Cabinet	2	26	28
	DAF	1	27	28
	Député	15	132	147
	Maire	7	696	703
	Conseiller communal	704	10057	10777
	Cour constitutionnelle	3	6	9
	CESC	8	60	68
	Haut CCT	6	69	75
	APCAM	1	31	32
	CCIM	13	227	240

Source: DNSI (Le Mali en chiffres 1997-2001) CNDIFE (Base Femme/Cie publique : 2000.)

CHAPITRE II :

Contexte socioculturel, économique et juridique

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I Contexte socioculturel:

C'est la société qui fait l'homme, construit son humanisme et cela par le canal de la culture. Cette culture, à travers la socialisation, éduque l'être humain, le façonne et le marque tout au long de sa vie. « *Notre humanité toute entière est portée par notre culture.* »³⁰

Dans la plupart des sociétés du monde, la relation entre l'homme et la femme est régie par un rapport d'inégalité. Et ceci s'établit par l'intervention de la culture dont les règles et les principes ont été élaborés par les hommes en leur faveur, puisque ce sont eux qui ont toujours dominé au niveau des instances de décision. Comme le dit Pierre Bourdieu « *être un homme, c'est être installé d'emblée dans une position impliquant des pouvoirs.* »³¹

« *C'est la culture qui conditionne les attentes face aux caractéristiques et aux comportements appropriés à chaque sexe et face aux relations entre les femmes et les hommes... L'identité attribuée à chaque sexe et les rapports entre les femmes et les hommes sont donc les aspects fondamentaux de la culture. Car ils façonnent les actes de la vie quotidienne au sein des familles, de la collectivité et du milieu de travail.* »³² Être une femme ou être un homme a donc une signification culturelle et sociale. La répartition du travail selon le sexe est d'ailleurs une reproduction pratique dans la société de cette idéologie culturelle œuvrant de manière à faire une distinction entre l'homme et la femme en fonction des tâches assignées à chacun d'eux.

Dans la majorité des cultures à prédominance patriarcale, la femme et l'homme ne bénéficient pas de chances égales d'action. L'ordre patriarcal, comme le définit A Michel relevant « *de tout un système qui utilise ouvertement ou de façon plus subtile tous les mécanismes institutionnels et idéologiques à sa portée (le droit, l'économie, la morale, la science, la médecine, la mode, la culture, l'éducation, les médias etc.) pour reproduire sa domination.* »³³ Même la prépondérance du masculin sur le féminin au niveau de la grammaire française

³⁰ Jean Louis Davot Duvaraux lors de son invitation à l'émission télévisée en « TOUTE LETTRE » à l'occasion de la parution de son livre: On ne naît pas noir, on le devient, JAMANA, Mali, 2007.

³¹ In Elisabeth Badinter, op.cit. p.18.

³² Johana Schal Kwyk, égalité entre les sexes « problématique homme femme », lien culturel, ACIDI, Mali, 2006, P. 1.

³³ Mama Diarra Bousso Fall, Les femmes dans le milieu masculin du travail: les femmes intellectuelles Sénégalaises face à « l'androgénéisation » des professions, Mémoire de Maîtrise, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Sénégal, Ufr lettre et Sciences Humaines, Année Académique 2004-2005.

relève de ce même système qui n'a cessé tout le long du parcours historique de soumettre les règles, les principes, les lois à la domination masculine.

Dans les sociétés où l'ordre est patriarcal, la relation homme-femme est une relation de domination de l'homme et de subordination de la femme. Et le fait même d'être une femme n'a pas la même valeur qu'être un homme. L'exemple qui illustre bien cela dans la société malienne est que lorsqu'une femme accouche, quand l'enfant est un garçon, certains en plaisantant disent que la femme a gagné dans l'ordre et dans le désordre lorsque c'est une fille. L'ordre payant plus cher que le désordre. Ce qui ne paraît être pourtant qu'une plaisanterie traduit la mentalité pratique d'une société qui ne valorise pas la femme et l'homme de la même manière. Cette vision des choses fondée sur l'acceptation de l'inégalité entre l'homme et la femme est prônée et renforcée dans de nombreuses cultures à travers le monde. Un dicton cambodgien à ce propos dit: « *un homme est une pièce d'or et la femme un morceau de tissu.* ».

La pièce d'or trempée même dans les égouts reste la même, ce qui n'est pas le cas du morceau de tissu qui prend la couleur ou l'odeur de la matière dans laquelle elle est trempée.

Etre femme donc dans la plupart des cultures patriarcales, particulièrement les cultures maliennes, c'est être inégal à l'homme, c'est n'avoir pas la même valeur, les mêmes droits que lui. L'exemple qui prouve bien cela est qu'on exigera de la femme fidélité et patience et rira des infidélités conjugales de l'homme. Un dicton malien à ce propos dira : *Sunguruntigè tè cè son yé* : courir les femmes n'est pas un défaut chez l'homme.

Ainsi, le terme "*kamalenba*" en langue bamanan, qui se dit pour souvent qualifier un homme de coureur de jupon, est pris comme compliment par celui à qui cela s'adresse; mais mis au féminin, ce terme qui devient "*sungurunba*" employé à l'endroit d'une femme est une insulte voulant dire "femme de mœurs légères". Etre *kamalenba* n'est pas un défaut chez l'homme, cependant être *sunkurunba* devient le pire des défauts chez la femme. Cela montre que la relation homme-femme, faite d'oppression même au niveau du langage, est admise par tous dans la société malienne, y compris les femmes elles-mêmes comme étant une relation d'inégalité; et cela, à plusieurs niveaux.

Toujours à ce propos, Morroe Berger, au sujet du monde arabe écrit qu'on attache la plus grande importance à la chasteté et à la fidélité de l'épouse. Les défaillances dans ce domaine entraînent une punition impitoyable, parfois le bannissement et même, dans certaines sociétés traditionalistes, la mort. Ce qui est loin d'être le sort de l'époux infidèle dans ladite société où les désirs masculins et les valeurs propres au *sexe fort* continuent à prévaloir sur ceux de la femme.³⁴

³⁴ G.Alison Raymond, *la Moitié du Genre Humain*, Nouveaux Horizons, France 1991, p. 29.

Ce rapport différencié et inégalitaire établi entre les genres est instauré pendant la socialisation, d'abord au niveau micro (la famille) et se manifeste au niveau macro (la vie publique) dans les relations interpersonnelles, dans les structures et les institutions, dans le domaine du travail

De la femme, au cours de la socialisation, on exigera douceur, patience et soumission à l'homme. A ce dernier, on demandera virilité (*i yèrè kè cè yé*: sois homme), vigueur, fermeté. «Être un homme se dit plus volontiers à l'impératif qu'à l'indicatif.»³⁵, dira Elisabeth Badinter.

Être une femme selon l'idéologie traditionnelle malienne, c'est consentir l'effort, le sacrifice, c'est accepter de souffrir, de subir les peines infligées par l'époux au nom de l'intérêt de la progéniture. Au Sud du Mali, cette idéologie est véhiculée pendant les rituels de l'excision, dans le *buré*,³⁶ ainsi qu'au cours des rituels du mariage traditionnel, dans le *konioso*³⁷ où l'on complète l'éducation traditionnelle de la femme en la rappelant à l'ordre. Cet ordre qui n'est autre que la soumission de la femme à son mari. Celle-ci est tenue, lui enseigne-t-on, à *rester derrière lui* et patiente à son égard, à être discrète et obéissante. Ceci étant considéré comme la norme, dès lors, c'est le système d'éducation traditionnelle qui définira les règles de la féminité et celles de la masculinité, «être un homme ou une femme [étant] avant tout [...] une place dans la société, un rôle culturel ».³⁸ Ainsi la femme sera placée à l'ombre de l'homme, sous sa protection. On lui recommandera obéissance et soumission à l'homme. Cette tradition est d'ailleurs perpétuée dans le code du mariage malien dans son article 32 qui dit: « le mari doit protection à la femme; la femme doit obéissance à son époux. » Depuis là déjà, la femme perd une grande partie de son autonomie, de son pouvoir de décider de ce qu'il adviendra de sa vie, de ses désirs, toute décision étant conditionnée à l'approbation et au bon vouloir de son mari.

La relation entre les genres, ainsi définie à travers la socialisation, fait que la femme malienne se plaçant volontiers derrière l'homme, à son ombre, a peu confiance en elle-même et arrive difficilement à s'affirmer. Elle a du mal à prendre la parole et encore plus en public pour la simple raison que pendant sa socialisation, on ne lui a pas appris à la prendre. «Une femme ne doit pas hausser la voix; une femme ne doit pas rire aux éclats.» lui dira-t-on au cours de son éducation sociale traditionnelle. Elevée alors à être timide et réservée, elle aura du mal à extérioriser ses pensées. D'où un des problèmes lorsqu'elle veut évoluer en politique, activité qui demande de la verve, de l'éloquence pour percer.

³⁵ Elisabeth Badinter, x y De l'identité Masculine, Edition ODILE JACOB, Paris France, septembre 1992, p. 14.

³⁶ Le *buré* chez les malinkés est la case de l'excision ou de la circoncision. Là, les jeune initiées sont regroupées et isolées, encadrées par leurs *sèmaw*, encadreurs.

³⁷ Le *konioso* est la chambre nuptiale où les jeunes époux sont isolés pour permettre à la *magnonmakan*, conseillère matrimoniale, de donner des enseignements à la jeune mariée ;

³⁸ Elisabeth Badinter, op.cit. p. 20.

« Le genre d'une personne est défini par les règles, normes, coutumes et pratiques qui expriment les différences biologiques entre les sexes sous la forme de différences socialement construites entre hommes et femmes (et entre garçons et filles). Les deux genres ainsi définis ne sont pas valorisés de la même façon et ne bénéficient pas de possibilités égales d'évolution et d'action. »³⁹

La femme est mise dans un second rang, après l'homme. Généralement on dira en langue bamanan « *cè ni muso* » (l'homme et la femme) et non très souvent « *muso ni cè* » (la femme et l'homme); alors que quand on dit l'homme et la femme on doit aussi dire la femme et l'homme pour que la femme ne soit pas sans cesse secondarisée inconsciemment dans le langage.

« Etre une femme, telle que l'entend la tradition, c'est être douce, calme, travailleuse, soumise, peureuse, gardienne du foyer. »⁴⁰ Autrement dit, être une femme c'est être capable d'encaisser sans se rebeller, sans dire mot et être « *gardienne du foyer* », c'est rester en dehors de la vie publique pour s'occuper de ce qui est du domaine privé, à l'écart de la vie publique, plus précisément du pouvoir. Au cours des rituels du mariage traditionnel, épreuve qui est par excellence une instance de socialisation où l'on parachève l'initiation de la femme à sa vie d'épouse, de mère, on lui enseigne ceci: « *être femme, c'est être obéissante et soumise à son époux; l'arme d'une femme est la patience et la résignation. Une bonne femme restera derrière son homme (son mari)* ». Toute sa vie, la femme entendra ce refrain à chaque fois qu'elle aura tendance à s'éloigner des principes édictés par les coutumes. Même celles qui sont à cheval entre culture reçue de l'école occidentale et celle reçue de la tradition à travers l'éducation sociale traditionnelle en seront marquées comme par du fer rouge: *rester derrière son homme* (son mari), c'est-à-dire adhérer à ses décisions et éviter toute chose qui contredira sa volonté. Nous le confirme le discours d'ouverture de campagne de la première femme candidate au Mali, aux présidentielles de 2007. Dans ce discours, la candidate Aminata Sidibé affirma qu'elle ne s'est pas présentée aux élections pour se mettre devant les hommes et rassura qu'elle restera derrière eux. Ce qui fut chose faite.

Mais puisque entrer dans le champ politique, c'est être de « plein pied » dans les contradictions et manifester son désaccord, quand il le faut, à propos de ce que font ou disent les autres, alors comment la femme malienne brillera t-elle en politique si toute sa vie elle a été façonnée à accepter d'être à l'ombre de l'homme, à tenir le même langage que lui pour ne pas le contredire? Comment

³⁹Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectif du millénaire pour le développement, sous la Direction de Gérard Verna et Yvan Conoir, Collection Nord-Sud, 2005, P.19.

⁴⁰ Gertude Tshilombo Bombo, Existe-t-il un féminisme africain? Collection Femme d'Afrique, Harmattan, Paris France, 2002, p. 3.

brillera t-elle politiquement si à travers sa socialisation on l'a incitée à se soumettre à l'homme et à se résigner, à se taire? Comment peut-elle participer à la prise de décision dans la gestion de la cité si dans certains foyers la femme n'est même pas consultée dans la prise des décisions les plus importantes pour la survie de la famille? On peut donc aisément comprendre sa peur de s'intéresser à la chose politique, incapable d'entrer en compétition avec les hommes au risque de ne plus être dans le moule du modèle de femme type recommandé par la société.

Pour résumer en d'autres termes, la vie d'une femme modèle au regard de la tradition, toute son existence, ne serait que le refoulement de ses émotions, de ses colères, de sa vision des choses au profit de celle de son mari. Le consentement de l'effort et du sacrifice, des souffrances muettes et des peines indicibles devient alors le principe de conduite à tenir par elle. Tout ceci, dans l'espérance d'avoir dans le futur, comme récompense, des enfants distingués, comme l'assurent les coutumes. Et toute sa vie sera marquée par cette acceptation ; « *ni muso son na a bé den barikama wolo*: si la femme accepte [de subir, de souffrir, de se sacrifier], elle donnera la vie à un enfant distingué.»⁴¹ dit l'adage pour perpétuer cette idéologie.

La femme œuvrera donc à l'intérieur de son foyer, sans que ce travail ne soit rémunéré; et c'est la raison pour laquelle lorsqu'on lui pose la question à savoir ce qu'elle fait, elle répond généralement: « *je ne travaille pas.* » Pourtant, elle est celle qui est chargée des tâches domestiques (lessive, vaisselle, cuisine, ménage) et en même temps de l'éducation et de la socialisation des enfants ainsi que de l'entretien de son mari. Ainsi «*si l'époux est sale ou mal habillé, pour la société, c'est la faute de son épouse; il en est de même de la mauvaise conduite d'un enfant: elle est aussi attribuée à sa mère.*»⁴² Cette identité de l'épouse-mère donne une image de procréatrice à la femme. Une image d'autant plus importante et plus forte dans la société malienne que l'infertilité pour la femme devient source de problème voire de divorce dans certains cas. Ce qui fut le sort d'Aoua Keita, première femme député du Mali qui a été divorcée par son mari, sous les pressions des parents de celui-ci, du fait qu'elle n'a pas eu d'enfants.

«Ma belle mère n'avait qu'un plaisir au monde, avoir de nombreux petits enfants, [...] le manque d'estime de ma belle mère qui me maudissait se transforma en véritable animosité dès qu'elle apprit mon incapacité d'avoir des

⁴¹ Cette conception part de l'idée selon laquelle plus une femme subit les maux et les difficultés conjugaux, plus elle réunit des chances à mettre au monde des enfants distingués.

⁴² Roukiatou Kalifa Sangaré, Place et Rôle de la femme malienne dans le processus démocratique. Cas de la CAFO, Mémoire de Maîtrise, Année universitaire 2003-2004, Université de Bamako, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, Section: Sociologie, P.15.

*enfants à la suite de ma dernière opération chirurgicale.»*⁴³ Témoigne Aoua Keita.

En milieu rural bamanan, ce statut de femme mère est encore plus important. Cette importance se fait voir à l'occasion de la danse du *Komo*, société d'initiation dont l'accès est interdit aux femmes et aux non initiés.

*«Lorsque le Komo danse au cours d'une cérémonie, dans toutes ses déclarations, il se réfère à sa mère. Lorsqu'au cours d'une pause il a besoin de se recueillir pour méditer, il dit qu'il vient s'accroupir auprès de sa mère. Lorsqu'il fait une déclaration de guerre, il dira:« ma mère m'a dit de ne provoquer personne, mais aussi de ne pas rester sans riposter si on me provoque.»*⁴⁴

Cependant, que la mère possède un statut différent, voire meilleur, de celui de l'épouse n'est qu'une maigre consolation pour les femmes, car celle qui est la mère des uns est l'épouse de l'autre. Par conséquent, son statut d'épouse donc de femme reste à améliorer. Car, on le sait, les tâches de la femme en milieu rural, sont encore plus lourdes et plus pénibles. C'est elle qui pile le mil et s'en va chercher l'eau, le bois, et fait la cueillette etc. Elevée pour être épouse et mère que pour être citoyenne, on apprend à la femme à s'effacer et à être douce, patiente, obéissante et travailleuse. Et à l'homme, on apprend à être indépendant, dominateur, et volontaire. *« Adolescent, il est déjà associé [au pouvoir] à certaines prises de décisions dans la famille où il va jusqu'à remplacer le père absent dans certains cas.»*⁴⁵

Cette inégalité au niveau de l'éducation dans la famille laisse des séquelles chez la femme même adulte. Ces séquelles l'accompagnent et peuvent se traduire par son désintérêt manifeste vis-à-vis des questions du pouvoir, synonyme de prise de décision, de responsabilités dans le domaine de la gestion des affaires publiques où elle fut longtemps exclue.

Même dans les sociétés urbaines maliennes, la femme reste cet être préjugé faible et inférieur auquel la soumission et la résignation lui sont recommandées comme règle de conduite. Sa faiblesse ressort également au niveau de sa faible capacité financière, de sa dépendance économique à l'homme. Ainsi, au niveau de sa représentativité à tous les niveaux de la vie publique, cette dépendance

⁴³ Aoua Keita, *Femme d'Afrique, la vie de Aoua Keita racontée par elle-même*, Présence Africaine, Paris France, 1975, p. 76.

⁴⁴ Drissa Doumbia, *Regard Croisé sur le mouvement féministe au Mali*, Jamana, Mali, 2004, pp. 10-11.

⁴⁵ Roukiatou Kalifa Sangaré, *op. cit.* P. 16.

financière devient un problème majeur puisque l'empêchant de mener l'activité qu'elle désire mener, sans le recours de son époux.

Pourtant, au début de l'histoire de l'humanité les premières formes d'organisation sociale, nous le savons, étaient sous l'ordre matriarcal. Et jadis avec l'existence des sociétés matrilineaires, la femme a eu une place importante dans les sociétés africaines traditionnelles, selon DIOP (1998). Nous le confirme aussi ce passage qui nous dit que « *La pratique du système matrilineaire chez les Malinké de l'empire du Mali, où c'était la sœur où le fils de la sœur de l'empereur qui lui succédait.*»⁴⁶ Nous l'atteste aussi Batouta qui nous apprend que: « *Kassa, l'épouse principale et cousine du sultan Mansa Souleymane, était associée au pouvoir.*»⁴⁷

Selon Ba Konaré, chez les Soninké de Wagadou, c'était le neveu utérin de l'empereur qui lui succédait.

Aussi le rôle important joué par les femmes dans l'épopée de Sundiata Kéita fondateur de l'empire du Mali (1235) s'inscrit dans ce contexte matrilineaire.

Ce système de matrilinearité est encore d'actualité chez le peuple Touareg qui part de la conception selon laquelle le lien entre l'homme et son prétendu fils peut être discutable. Autrement dit, l'enfant qu'un homme peut prétendre être le sien peut ne pas l'être. Cependant l'enfant de la sœur d'un homme est indiscutablement sa nièce ou son neveu et par conséquent, c'est à lui que revient le droit de cueillir l'héritage de son oncle.

D'après ce qu'on apprend du règne de ces femmes pendant la matrilinearité, c'est que « *les hommes prétendent que la descente des femmes résulte de leurs propres comportements, trop durs et sans discernement quand elles détiennent le pouvoir*»⁴⁸

Selon toujours Ba Konaré, avec les sociétés patriarcales, phallogocratiques, le triomphe des Etats guerriers ayant comme corollaire la division sociale du travail a fait que la femme était confinée aux tâches ménagères, à la cueillette, aux semis, au désherbage, à la récolte et aux hommes étaient réservés la guerre, le pouvoir politique et le gros des travaux agricoles. Les sociétés rurales Bamanan-Malinké actuelles sont des exemples de ce type d'organisation sociale.

Cela nous montre comment par la répartition sexuelle du travail les femmes furent écartées du pouvoir. Ensuite, avec l'arrivée de la colonisation, les femmes ont été davantage marginalisées et confinées à l'espace domestique par le

⁴⁶ Khaldoun in B. Konaré, op. cit. p. 25.

⁴⁷ In B. Konaré, Ibidem, p. 25.

⁴⁸ Ibidem, P. 30.

colonisateur. Ce qui démontre leur longue mise à l'écart du domaine public particulièrement de celui du pouvoir.

Pourtant dans certaines cultures maliennes encore aujourd'hui, la femme jouit d'un statut meilleur. C'est le cas de la culture touareg, comme déjà mentionné, et maure où les hommes fournissent le gros du travail pour les femmes lorsque celles-ci ne disposent pas de main d'œuvre. Dans ces sociétés à haute hiérarchisation, la femme est associée au pouvoir. « *Chez les Touareg [SIC] la femme doit être consultée dans toutes les circonstances de la vie, c'est elle qui détient tous les secrets de la famille. Dans cette société, l'image de la femme procréatrice existe, cependant la stérilité n'est pas un motif de divorce.* »⁴⁹

Au fil du temps et à la faveur des changements socio politiques, la femme par la force des choses (lutte des féministes, exigences démocratiques, textes élaborés et adoptés au profit de la promotion féminine, le coût de la vie devenu cher) est versée dans la vie publique donc politique. Cependant il reste à noter qu'au Mali le ciment des mentalités s'est fait sur la vision selon laquelle la femme est inférieure à l'homme. Elle est faite pour se soumettre à lui; elle vient en une deuxième position, après lui. Il faut alors dire que ainsi jugée, façonnée, modelée de manière à dépendre de l'homme, à rester soumise à la volonté de ce dernier, la femme mettra du temps à s'imposer en politique. On verra ainsi des qualificatifs minimisant l'accompagnée tout le long de sa vie, ceci avec son propre consentement puisque ayant été bien typée elle-même par l'éducation traditionnelle, les religions, les préjugés à accepter cela sans se rebeller. *Une femme n'est qu'une femme; la femme a la réflexion courte ...* Dit-on pour la rabaisser.

Cela dit, malgré les changements sociopolitiques importants que la société malienne a connus ces dernières décennies, le rôle et l'image de la femme dans la famille et dans la société ne s'en sont pas trouvés réellement améliorés.

Les femmes qui, même aujourd'hui, enfreindront au principe de soumission enseigné par l'éducation traditionnelle auront du mal à se faire comprendre par la société. D'où le préjugé de ce responsable politique qui affirme ceci dans une plaisanterie: « *les femmes ayant réussi en politique sont généralement des femmes divorcées ou célibataires ou celles qui mènent leurs maris par le bout du nez* ». ⁵⁰ Ces propos font ressortir un autre problème: la violence des

⁴⁹ Yehia Mohamane, contraintes socioculturelles à la participation des femmes à la vie politique et publique au Mali: cas de la commune III, Mémoire de Maîtrise, Université de Bamako, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, DER Sciences Sociales, Année Universitaire 2004-2005, p.12.

⁵⁰ Tidiane Sissoko, secrétaire général du comité RPM de Samè.

stérotypes dont la femme s'intéressant à l'activité politique est victime mais aussi combien la discrimination dans les relations de genre reste notoire.

Cette discrimination selon une Etude sur la participation des femmes [maliennes] à la vie publique faite par le RECOFEM a un certain nombre de causes entre autre:

- des causes sociales: « *une des causes de la discrimination dans la participation à la vie publique dont est victime la femme est la forme de l'organisation sociale traditionnelle et le mécanisme de fonctionnement des institutions sociales traditionnelles. La femme en se mariant élit résidence chez son époux et dévient victime d'une mobilité qui la met dans un nouveau milieu déjà organisé pour la gestion de la société par les hommes.* »⁵¹

Par ailleurs, du coté de la famille paternelle d'où elle est venue, la femme, considérée comme bâtisseuse de la famille d'autrui, n'est en général associée ni à la question du foncier ni à la question du pouvoir.

- des causes culturelle: Aussi la compensation matrimoniale (la dot) payée par l'homme au moment d'épouser la femme (ce fait qui en fait n'a qu'une valeur symbolique) lui donne une impression de supériorité, renforce et perpétue le rapport d'inégalité entre l'homme et la femme. On a l'habitude d'entendre l'époux non contenté par sa femme dire: « *c'est moi qui t'ai épousée. Et non l'inverse. Tu feras donc ce que je veux.* » C'est ce qui sans doute explique également la réaction de ce chef de village qui lorsqu'on lui posa la question à savoir s'il acceptait que son épouse fasse de la politique répondit qu'il n'acceptera jamais que son propre bien le gouverne. Cette façon si courante de penser qui consiste à considérer l'épouse comme « *une chose achetée* » est très courante dans la société malienne. Ce qui fait que la femme est partie intégrante de l'héritage au décès de son mari. « *Elle fait partie des biens dont peut hériter un frère cadet, en cas de décès de son mari.* »⁵²

Ainsi la compensation matrimoniale (la dot variant d'une culture à une autre) faisant de la femme une personne « *achetée* » fait en même temps d'elle « *une personne à hériter* » au regard des coutumes.

Une chanson entonnée pour accompagner la nouvelle mariée dans sa résidence conjugale dit ceci : « *le cola*⁵³ *fit de la femme une esclave ; l'amer cola fit de la*

⁵¹ Rapport d'Etude sur la participation des femmes à la vie publique au Mali : contraintes et stratégies pour le changement souhaité: Février 2006 du projet de renforcement des capacités des organisations féminines du Mali (RECOFEM).

⁵² B. Konaré, op. cit., p. 28.

⁵³ Au Mali, c'est le cola qui est offert généralement à la famille de la femme pour lui demander la main de celle-ci.

femme une esclave; tous me demandent de l'eau; même les fourmis me demandent de l'eau; le matin je suis assise le menton dans la main, le soir je suis assise le menton dans la main.» Cette chanson prouve l'appartenance de l'épouse à une collectivité, sa soumission et son dévouement à celle-ci, même aux membres les plus « insignifiants. » Devenant ainsi un être résigné, dévoué face à ses rôles de mère et d'épouse soumise par les enseignements et les principes édictés par l'idéologie traditionnelle aujourd'hui renforcée, pour ainsi dire, par la religion musulmane⁵⁴, la femme est écartée de la vie publique au profit de la vie privée. Elle œuvrera patiemment à l'intérieur du foyer, pour le bien-être de la famille: « *Muso togo munyubaga ani sabalibaga. Ni muso kèra Wara ye a den bè kè jakuma ye* » : le nom de la femme est patience et tolérance; quant une femme devient lionne, ses enfants seront chats autrement dit la femme doit supporter et avoir de la patience, lui conseillent les coutumes. Et toute femme insoumise sera alors considérée comme mauvaise. Ainsi, elle n'engendra que de piètres enfants, dit-on. Les griots, pour maintenir les femmes dans cette position d'êtres soumis, de personnes marginalisées et « d'encaisse tout » acceptant volontiers leur sort diront ceci: « *une mauvaise femme engendre trois sortes d'enfants: l'enfant margouillat, l'enfant crapaud et l'enfant-chat mais jamais un enfant- lion.* » Incitant, ainsi la femme à accepter elle-même de se soumettre à l'homme, volontiers, de s'effacer et d'être reléguée au second rang, on la maintiendra ainsi derrière son homme, c'est-à-dire à son ombre au nom de la grandeur et de l'élévation de sa progéniture. Et cela étant le principe organisateur de la société, devient en même temps une règle, une logique et une conduite à suivre. « *Tout se passe comme si l'utilité de la femme, sa potentialité devraient être mises aux services des autres en occurrence le père, le mari, les enfants et ceux de la sphère privée.* »⁵⁵ Une bonne femme n'élèvera pas la voix sur son mari, ne prendra pas une décision contraire à la sienne.

Les expressions « *la nuit porte conseil* » et « *allons y demander nos lits* »⁵⁶ qui sont dites pour montrer que les femmes, la nuit, servent de conseillères à leurs époux illustrent bien l'exclusion de celles - ci à la vie publique donc à l'activité politique et prouve que le pouvoir et la gestion de la cité sont restés longtemps une affaire d'homme.

⁵⁴ L'islam place la femme sous l'autorité de son mari (dans au moins deux versets du coran) Coran, « les femmes », IV, 34 (Blachère pp. 110-111): « les hommes ont autorité (quawwamum) sur les femmes du fait que Dieu a préféré certains d'entre vous à certains autres et du fait que les hommes font dépenses sur leurs biens en faveur de leurs femmes » ; 2) Coran, « la génisse », II, 228 (Blachère), p. 63 in Chassan Ascha, Du statut inférieur de la femme en islam. L' harmattan 1989 P: 87 : « Les épouses ont pour elles (des droits) semblables à ce qui leur (incombe) envers leurs (époux), en ce qui est reconnu (convenable); les hommes ont cependant sur elles une prééminence (daraga: degré, échelon). »

⁵⁵M. Diarra Bousso Fall, op.cit., p. 17.

⁵⁶S. Goita, op.cit. p.15.

Mais les cultures et les façons de faire changent obligatoirement au fur et à mesure que les collectivités ou les ménages réagissent à la conjoncture, à la cherté de la vie, aux exigences sociales et économiques de l'époque. Si hier, la règle était que la femme reste à la maison pour s'occuper du ménage et des enfants, aujourd'hui de plus en plus, la femme à l'instar de l'homme se trouve à l'extérieur du foyer. Mais, cela ne suffit pas à influencer les valeurs coutumières et à modifier subitement les habitudes, les attitudes et les mentalités. La présence de la femme, aujourd'hui, dans les instances de décision se heurte à un ensemble de visions étriquées, d'obstacles dus à la notion du genre telle que définie et enseignée pendant la socialisation. Ce qui devient problématique en ce qui concerne l'accès de la femme à la direction des structures des communautés. C'est dans ce sens que Bédredo dira ceci : « *Quel que soit son âge, son degré d'instruction, ses qualifications professionnelles ou toutes autres capacités, elle ne peut jamais pénétrer le cercle du pouvoir traditionnel ; chef de famille, de quartier, de village, de canton, de terre, des eaux, du culte etc.* »⁵⁷

Cette même idéologie, encore fonctionnelle, se perpétue à un autre niveau et a tendance à se transposer au sein des institutions modernes. Les déclarations de Néné Soukouna, conseillère municipale, officier d'Etat civil à Kouloba sont édifiantes à ce propos: « *Je suis une femme. Et les hommes ne tolèrent pas les femmes quand il s'agit de la politique. Je me suis beaucoup battue pour mon parti mais lors de la mise en place de mon comité (elle veut parler du comité de son parti, l'ADEMA, dans son quartier) il y a eu des hommes qui se sont opposés à mon élection comme secrétaire général du comité. Ils disaient qu'ils ne veulent pas qu'une femme soit leur secrétaire général. Ils trouvent qu'ils sont supérieurs à la femme, oui c'est ça leur mentalité, ils sont supérieurs et ne veulent donc pas qu'une femme occupe la première place dans le comité, ils ne veulent pas qu'une femme les commande. Alors qu'il ne s'agit pas de commander qui que ce soit.* »

Bon nombre d'hommes voient d'un mauvais œil le fait de se trouver en second rang, après une femme: « *Je pleurai toujours lorsqu'une fille devenait la première de ma classe. Je ne pouvais pas avaler qu'une fille me dépasse* », dit un représentant de parti politique en riant. Cela montre combien le rapport d'inégalité qui régit la relation entre l'homme et la femme reste criard et encre dans les manières de penser, de faire et d'agir dans la vie quotidienne. Ce qui n'est pas chose étonnante lorsqu'on sait que c'est la culture qui façonne les comportements et les actes de chaque sexe dans la famille aussi bien qu'à l'extérieur de la famille: la logique culturelle voulant que les hommes soient devant et les femmes derrière, sous leur protection. Cependant puisque « *les sociétés et les valeurs culturelles sont des entités vivantes qui se renouvellent et se redéfinissent sans cesse, la définition des rapports entre les sexes se modifie*

⁵⁷ Rapport sur la situation de la femme au Mali, RECOFEM., Mali, décembre 2007, P. 12.

*au fil du temps et ce, en raison de plusieurs facteurs.»*⁵⁸. Cependant la modification du rapport inter sexes se fera difficilement et lentement dans une grande partie de la société malienne en raison de l'attachement de celle-ci à ses valeurs culturelles, mêmes les plus désuètes.

A tous ces problèmes socioculturels à l'intégration de la femme à l'espace politique (infériorisation, marginalisation, subordination de la femme à l'homme, sous estimation et manque de confiance de la femme en elle-même), s'ajoute aussi le poids de son triple rôle :

- son rôle de reproductrice qui l'amène à donner la vie et à assumer les travaux relatifs à la survie et à l'entretien du ménage ;
- son rôle de productrice lorsqu'elle mène une activité qui la verse dans la production des biens et services de consommation ;
- son rôle communautaire qui l'amène à organiser des événements, (baptêmes, funérailles), à intégrer des groupes et associations .etc.

Tout ceci constitue autant de poids sociaux qui contraignent la femme lorsqu'elle veut mener une activité politique. *« Si une femme veut faire de la politique, quelle que soit sa volonté, pour être libre, il lui faut avoir fini avec la maternité. Car même si le mari le veut et ne dit rien, c'est difficile pour une mère de laisser son enfant à trois ou quatre mois et aller dans les réunions. Je vois les femmes rurales; quand on va dans les réunions ou dans les rencontres, elles quittent le village avec des enfants aux dos. Il faut voir comment elles sont fatiguées et tout ce qu'elles font comme gymnastique pour être à l'heure... »* Témoigne Madame Bado Maimouna Coulibaly, conseillère en commune III, déléguée signataire au centre principal.

Et Madame N'diaye Fanta Niafo, secrétaire administrative du bureau de l'UF III (l'union des femmes RPM de la commune III) et secrétaire chargée des mouvements associatifs et socioculturels du Bureau National RPM ajoute: *« Très généralement, les obstacles du ménage sont des difficultés que rencontrent les femmes dans la politique. Si les hommes veulent carrément nous tricher, les réunions politiques sont reportées à la nuit; c'est à partir de minuit qu'on commence; toi, étant une femme mariée, si ton mari ne comprend pas la situation, il va penser autrement. Moi, j'ai eu cette chance, mon mari a tellement compris la situation qu'il se dit être mon secrétaire particulier.»*

Madame Dembélé Korka Diallo abonde dans le même sens: *« Lorsque tu veux faire de la politique, il faut t'attendre à tout de la part des hommes. Vous tenez*

⁵⁸ Johana schal Kwyk, égalité entre les sexes « problématique homme femme » lien culturel, ACIDI, Mali, février 2006, P. 3.

une réunion à minuit, tu es troisième sur la liste ; ensuite quand vous rentrez à la maison, ils (les hommes) se débrouillent à convoquer une autre réunion à trois heures dont ils savent que tu seras obligatoirement absente. Car comment une femme mariée peut-elle se retrouver dehors à une heure pareille? Et voilà qu'on profite de cette situation et le matin à sept heures, tu apprends que tu es seizième sur la liste de candidature. C'est d'une situation pareille que j'ai été victime et c'est comme cela que je suis tombée en cours de route. Je ne pouvais pas me libérer à une heure impossible pareille quand même! »

Ce triple poids du travail de la femme entraîne une pénurie de temps chez elle, voire souvent une indisponibilité due à son statut d'épouse, de ménagère et/ou de mère et de productrice. C'est ce qui amène Gita Sen à dire ceci: « *Les femmes se situent au point de jonction de la production et de la reproduction, de l'activité économique et de la prise en charge d'êtres humains, et donc de la croissance économique et du développement humain. Puisqu'elles travaillent dans ces deux sphères, c'est à elles qu'incombent les responsabilités les plus lourdes. Ce sont donc elles qui ont le plus à perdre, qui souffrent de l'incompatibilité des contraintes et des objectifs inhérents à ses deux univers.* »⁵⁹

Si d'une part à tous les problèmes ci-dessus mentionnés à l'implication et à l'évolution des femmes en politique s'ajoutent la lourdeur sociale due aux différents rôles de la femme, d'autre part les préjugés vis-à-vis de la femme qui veut faire de la politique, les stéréotypes liés au fait même d'être femme et de surcroît femme politique et qui découlent d'une certaine sociologie spontanée rallongent la liste des obstacles. « *Toutes les femmes qui réussissent en politique sont généralement divorcées, célibataires ou des femmes qui traînent leur mari par le bout du nez.* » est un préjugé de nature à freiner l'élan de la femme voulant mener une activité politique.

A tous ces obstacles: marginalisation, infériorisation, discrimination, subordination de la femme à l'homme, stéréotypes et préjugés à l'égard de la femme politique, lourdeur sociale due aux multiples rôles de la femme... s'ajoutent aujourd'hui le faible taux de scolarisation des filles et le décrochage scolaire de celles-ci, conséquence de la lourdeur des tâches domestiques, des grossesses précoces et/ou des mariages précoces etc. Ce qui a pour conséquence d'engendrer chez la femme malienne une crise de compétence, une médiocrité généralisée chez la couche féminine malienne, l'analphabétisme, le manque de confiance en elle-même et le manque d'esprit d'analyse et de responsabilisation face à ces devoirs publics, conséquence de l'éducation traditionnelle reçue.

⁵⁹ Gita Sen: in Article sur l'intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, sous la direction de Gérard Verna et Yvan Conoir, Collection Nord-sud, 2006, p. 37.

II Contexte économique:

Comment parler dans un pays de l'implication politique des femmes lorsque celles-ci n'ont pas encore une autonomie financière, lorsqu'on en est toujours au stade de la division du travail selon le sexe? Cette division sexuelle du travail change seulement de forme à travers le temps et l'espace et non de nature. Le vingtième siècle est marqué par l'entrée des femmes sur la sphère publique, précisément dans le domaine de l'emploi. Cependant c'est le schéma de l'image et du rôle de la femme en famille qui s'est transposé sur la sphère publique au niveau du secteur formel, « *la femme s'occupant dans la plupart des cas des tâches qui rappellent celles de la sphère privée.* »⁶⁰ C'est-à-dire qui s'apparentent à sa qualité domestique. Comme le dira Laufer: « *de la machine à coudre, à la machine à écrire, il n'y a qu'un pas.* »⁶¹ La persistance et la permanence de cet état de fait doivent leur légitimité constante aux actes et pratiques quotidiens du genre émanant des habitudes, des normes culturelles propres à chaque organisation sociale.

*« Dans la plupart des sociétés, les modèles sont nets en ce qui concerne les « tâches des femmes » et les « tâches des hommes » tant au foyer qu'à l'extérieur. Et les raisons qui expliquent cette situation sont d'ordre culturel. »*⁶²

Au Mali, les travaux domestiques ne sont pas une affaire d'homme. Ils relèvent du seul ressort de la femme. Les quelques hommes qui s'avisent à outrepasser ce qu'on a instauré comme ordre des choses en s'occupant de tâches dites féminines sont très vite indexés, traités « d'homme-femme » et tournés au ridicule. Aux femmes seules donc incombe le poids des tâches domestiques: ménage, entretien des enfants et celui du mari. Et même dans le monde professionnel sur la sphère publique, on retrouve des travaux d'hommes et des travaux de femmes. La femme ainsi entièrement consacrée à ses tâches quotidiennes n'a pas le temps de s'impliquer ailleurs, politiquement

Cet état de fait a aussi, il faut le signaler, une répercussion au niveau économique, en matière de revenus. « *Dans la plupart des régions du monde, les hommes assurent une part importante des moyens d'existence des ménages. Par contre, ils ne jouent en général qu'un rôle négligeable dans le travail reproductif non rémunéré de la sphère domestique. A l'inverse, les femmes assurent l'essentiel du travail (domestique) non rémunéré se rapportant aux soins prodigués aux membres de la famille. Ce qui fait que quelque part les*

⁶⁰M. Diarra Bousso Fall, op.cit., p. 22.

⁶¹ Coster Michel in « Travail et famille: pour une redéfinition du travail et de son partage », Gallimard, Paris France, 2000, P. 223.

⁶²Johana Schal Kwyk, op.cit., p. 3.

hommes et les femmes ne bénéficient pas d'un accès égal aux ressources qui leur sont nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités.»⁶³

Il existe une relation entre la pauvreté féminine et la non rémunération du travail domestique de la femme. Ce travail qui ne se fait pas contre un salaire en termes de monnaie laisse peu de temps à la femme de s'occuper d'autres activités exercées en échange d'un salaire. La réussite de l'activité politique au Mali étant en grande partie conditionnée à la capacité financière des candidats, du moins au niveau électif, la femme se trouve confrontée à un obstacle financier lorsqu'elle veut être candidate à un poste électif. Et une des causes de sa non évolution politique devient et demeure sa faible capacité financière

« Il faut de l'argent à la femme qui veut faire de la politique. Au moment de battre campagne, lorsque tu veux aller saluer les notables par exemple, il faut de l'argent; même pour se déplacer d'un coin à un autre pour battre campagne, il faut du carburant donc de l'argent. Il en faut également pour avoir une bonne position sur la liste. » Déclare Bintou Maiga, conseillère municipale du CNID FYT.

Au sein de la plupart des grands partis du Mali, pour avoir une bonne position, en plus de la caution que les prétendants à la candidature doivent payer, une autre somme est à payer pour être tête de liste. *« Les femmes n'ayant pas une certaine capacité financière peuvent difficilement percer en politique au Mali. »*, dit Maimouna Niaré, conseillère municipale de la commune III.

Comment est-ce que les femmes parviendront-elles donc à se hisser en politique si elles demeurent, du moins la plupart, encore clouées sous le joug de la pauvreté, dépendantes, à tous les niveaux, de leur mari, préoccupé la plupart du temps par les questions de survie de sa famille?

« 70% des personnes les plus pauvres dans le monde sont des femmes. Ainsi sur la terre, sept pauvres sur dix sont des femmes. »⁶⁴

La femme malienne, à l'instar des autres femmes du monde, n'échappe pas à cette pauvreté. Dans les communautés maliennes, elles représentent la majorité des populations pauvres. Cette pauvreté s'explique, lorsqu'on sait que les femmes rurales sont touchées entre autres par les problèmes d'accès à la terre alors que les femmes urbaines sont aux prises avec les problèmes liés à l'accès au crédit, par plusieurs raisons. La première d'une part, on l'a déjà dit, est que le gros du travail de la femme n'est pas rémunéré. *« L'homme le plus actif de la*

⁶³ Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du millénaire pour le développement Collection Nord-Sud, 2006, p. 28.

⁶⁴ La participation de la femme à la vie publique, Leadership manager, UNESCO, Côte D'Ivoire, janvier 1999.

terre est la femme. Le temps de travail de la femme est en moyenne supérieur de 13% à celui des hommes, deux tiers du travail des femmes ne sont pas récompensés par un salaire.»⁶⁵ Elle se lève tôt et se couche tard, assure le ménage, l'ordre dans le foyer, la cuisine, l'entretien des enfants et celui du mari... En milieu rural, elle assure l'approvisionnement en eau et en bois de chauffage. Et tout cela, même pas contre un merci.

D'autre part, cette pauvreté s'accroît par la difficulté pour elle d'accéder:

2-1 A la terre:

Près de 80% de la population malienne vivent en milieu rural. Ce qui sous-entend que la majorité des femmes vivent en zone rurale où l'activité agricole est prédominante et constitue une source de revenus pour les ruraux, plus particulièrement pour les femmes. Cependant, si les femmes bénéficient de l'usage à la terre, qu'en est-il de leur situation en ce qui concerne leur accès à la terre pour en être propriétaire?

Sur le plan légal et réglementaire⁶⁶, on constate que les maliennes n'ont pas de problèmes d'accès au foncier, toutes les terres étant enregistrées au nom de l'Etat. Les Ordonnances n° 91-049/ et 050/p – CTSP portant respectivement création de l'Office Riz de Ségou et de Mopti ne font pas de discrimination à l'endroit de la femme sur le plan juridique. Dans la zone office du Niger, il existe même une parité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les conditions d'accès à la terre. Dans la zone CMDT, grâce aux actions conjuguées des partenaires au développement, la mise en œuvre des textes favorise un meilleur accès des femmes aux terres. Il en est de même du périmètre irrigué de Baguinéda.

Si le code domanial et foncier dans sa rédaction et dans son esprit n'a fait aucune distinction entre l'homme et la femme, cependant les critères d'attribution des terres à savoir la notion de chef de famille, la confirmation du droit coutumier conduisent à l'inégalité au niveau de l'accès des femmes aux terres. Ce qui pousse à déplorer, là aussi, la présence de stéréotypes défavorisant la femme même dans le code domanial aussi bien que dans la loi d'orientation agricole. Cela ne fera que maintenir davantage la femme dans un contexte économique difficile tant que des mesures ne seront pas prises en faveur des droits des femmes dans le domaine, comme l'impose le protocole de Maputo dans son article 19 (c). Car cette difficulté aiguise la sévérité de la pauvreté qui en milieu rural a été estimée en 2006 à 14,4 % contre 4,9 % en milieu urbain.

⁶⁵ Ibidem, op.cit., p. 9.

⁶⁶ Rapport sur la situation de la femme au Mali, RECOFEM., Mali, décembre 2007.

2-2 Au crédit:

Au Mali, sur le plan légal, concernant le système bancaire, il n'y a aucune différenciation entre les hommes et les femmes. Cependant, les femmes pour accéder au crédit formel rencontrent énormément de problèmes par le fait qu'elles ne répondent pas à la plupart des conditions d'octroi de crédit.

La création des institutions d'épargne qui aurait dû améliorer la situation n'a pas apporté le résultat escompté. Car si celles-ci ont facilité les conditions d'accès au crédit, la situation économique des maliennes ne s'en est pas trouvée améliorée à cause de la gestion désastreuse de la plupart d'entre elles in habitués à la question des finances. Il sera nécessaire d'entrevoir d'autres voies pour une plus grande facilitation de l'accès au crédit par la femme et du bon usage de l'octroi dont elles auront à bénéficier.

2-3 À l'instruction et à la qualification:

Les femmes représentent la majorité des populations analphabètes. Dans le monde « *Sur les 900 millions d'analphabètes, 600 millions soit deux sur trois sont des femmes.* »⁶⁷

Selon le rapport du recensement général de la population et de la santé 2006, malgré les efforts consentis par le gouvernement, on constate que le niveau d'instruction de la population de six ans et plus demeure encore faible, surtout chez les femmes: un peu moins de trois femmes sur quatre n'ont toujours aucune instruction. Seulement 2% des femmes ont achevé le niveau primaire, 18% n'ont pas achevé ce cycle. Seulement 1% des femmes déclarent avoir achevé le cycle secondaire ou atteint le niveau supérieur.

Ce manque d'instruction et de qualification se fait donc ressentir au niveau des revenus de la femme qui, sans instruction ni qualification est amenée à se contenter des emplois moins rémunérés ou saisonniers. Ce qui ne fait qu'affaiblir davantage sa situation économique.

2-4 A l'emploi:

Les femmes sont les premières victimes du chômage (3,5 % de femmes contre 1,5 % d'hommes en 2006 étaient au chômage au Mali). Et lorsqu'elles occupent un emploi, ce sont généralement des emplois subalternes, temporels et informels, conséquence du manque d'instruction ou souvent de qualification. Selon le rapport 2001 de la Banque Mondiale, « *les femmes sont généralement sous-représentées dans les emplois mieux rémunérés du secteur structuré (formel) de l'économie et surreprésentées dans le secteur non rémunéré et dans*

⁶⁷La participation de la femme à la vie publique, Leadership-manager, Côte d'Ivoire, UNESCO, 1999, p.10.

le secteur informel (notamment dans les emplois de sous-traitance et les emplois temporaires, occasionnels ou à domicile).»

Au Mali, En 2006, dans la majorité des cas (79%), les femmes ont déclaré travailler pour leur propre compte. Près d'une femme sur trois (33%) travaillaient dans le secteur des ventes et services et près de la moitié des femmes (48%) dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Seulement 1,2% exerçaient un emploi de cadre ou une activité professionnelle technique ou administrative.⁶⁸

En ce qui concerne les femmes travaillant dans le secteur formel, le rapport sur la situation de la femme au Mali du RECOFEM 2007 déclare: « *les différents textes [avant de les analyser] ne renferment pas de discriminations à l'égard des femmes et assurent au contraire des protections spécifiques aux femmes en édictant des mesures pour favoriser leur accès à l'emploi et leur maintien en poste dans certaines circonstances [congrés de maternité...]* »

Cependant les femmes connaissent d'énormes problèmes dans leurs milieux de travail: difficulté d'avancement; difficulté à bénéficier ou à accepter des stages de perfectionnement du fait qu'il leur est souvent difficile voire impossible parfois de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale par manque de disponibilité. Ceci à cause des différentes fonctions de leur vie privée. A ces difficultés s'ajoutent le harcèlement sexuel aux lieux de travail, la non effectivité au niveau du secteur privé de l'ordonnance n° 92- 024 CTSP du 12 Mai 1992 relative à l'impôt sur le salaire des femmes en raison du nombre d'enfants. En outre, la femme salariée pour percevoir les allocations familiales au même titre que son époux a recours à l'accord écrit de ce dernier; comme pour attester une fois de plus que la femme demeure encore « cette éternelle mineure », même au niveau des textes.

Ainsi après analyse, on constate que les textes relatifs au travail recèlent des discriminations à l'égard de la femme.

En ce qui concerne les femmes qui travaillent dans le secteur informel, leur situation encore moins brillante, est très précaire.

Tout ceci contribue à maintenir la femme dans le puits profond de la pauvreté, rendant ainsi tout esprit d'entreprise problématique pour elle.

2-5 Aux ressources et aux conditions de travail:

Dans tous les domaines d'activités où la femme travaille, elle est en général confrontée à des difficultés liées à l'accès aux ressources et aux biens

⁶⁸ EDSM-IV Mali 2006, Occupation des femmes, P. 44.

indispensables à la réunion de bonnes conditions de travail pour la bonne marche de son activité.

Au niveau de l'agriculture par exemple, la majorité des femmes étant rurales, elles sont nombreuses à exercer dans le secteur agricole. Cependant elles sont rares celles qui disposent des terres, des charrues, des tracteurs ou autres outils de travail rendant moins pénible et plus rentable leur travail.

Au niveau du commerce, le même constat s'impose : les femmes sont nombreuses à animer les marchés, pourtant elles sont minimales celles qui exercent cette activité dans un cadre formel et légal, leur capital étant dérisoire.

Elles se trouvent en majorité au soleil, déambulant sur les trottoirs, entassées devant les magasins ou sous les hangars. Elles sont rares celles qui sont dans les boutiques ou les magasins.

Des difficultés découlant d'une telle situation économique constamment précaire engendrent chez la femme une faible capacité économique. Et lorsqu'elle veut mener une activité politique, elle se heurte à un handicap financier: « *Beaucoup de femmes tombent et n'arrivent pas à être à la tête de la liste électorale à cause des difficultés économiques. Au moment de l'élaboration de notre liste électorale, mon parti (l'ADEMA) a demandé à ce que les personnes qui veulent être candidates payent une somme qui est au dessus de ma bourse. Voyez-vous, c'est une façon très intelligente pour les hommes d'éliminer les femmes de la liste. Car ils savent pertinemment que rares sont celles qui disposent d'une telle somme. Et c'est ainsi qu'elles se trouvent exclues.* » dit Néné Soukouna.

Mme N'diaye Fanta Niafo abonde dans le même sens:«*Souvent lors des choix des candidats au sein des partis politiques, on exige que telle personne débourse ça ou ça d'abord pour pouvoir bien se positionner sur la liste électorale.[...] Les compétences de la personne ne sont pas regardées vis-à-vis du parti, la capacité politique de la personne n'est pas regardée, la culture politique et la personnalité de la personne ne sont pas respectées souvent; tant que tu n'as pas de moyens financiers, pratiquement on n'a pas de considération pour toi. Donc, ça c'est un handicap pour la femme dans tous les partis politiques au Mali. Moi, quand j'ai voulu me présenter aux élections communales de 2004, le bureau exécutif a demandé à chaque candidat de payer une caution que j'ai payée; mais à ma grande surprise je me suis retrouvée à la neuvième position sur la liste et on me dit que si je veux être tête de liste qu'il me faut payer une autre somme que je n'ai pas voulu payer. Car je suis une des premières militantes du parti, depuis l'association ADEMA jusqu'au parti politique ADEMA, jusqu'au RPM. Et j'estime qu'aucune femme dans le bureau ne s'est battue pour le parti comme je l'ai fait; aucune d'entre celles qui sont aujourd'hui conseillères communales n'a milité correctement dans le parti comme je l'ai fait; j'ai*

démontré plus d'une fois que j'étais compétente; si pour ces mérites je ne mérite pas d'avoir la tête de liste, alors je ne vais rien payer pour être parmi les quatre premières personnes de la liste. Car j'ai trop fait pour le parti; si le parti ne peut pas prendre ça en charge, moi je ne fais rien. C'est ainsi qu'ils m'ont délaissée en acceptant la candidature d'une autre femme qui a quitté un autre parti (le CNID FYT) et est venue acheter la deuxième place (que dire d'autre ?) au sein du RPM. Puisqu'elle avait beaucoup d'argent, elle a pu facilement s'imposer. Et lorsqu'elle a gagné les élections, elle a quitté le parti à la première occasion. »

Devant cette difficulté financière des femmes d'avoir une bonne position sur la liste de candidature, au sein des partis politiques, Bakary Konimba Traoré, troisième vice président du Bureau Politique National du RPM, ex ministre de la République du Mali sous la Troisième République réplique: *« Quand il y a une question d'intérêt en jeu, ceux qui sont les mieux placés ont tendance à rendre la justice en tirant la couverture vers eux. Sinon les textes sont clairs: à tous les niveaux quand il y a trois responsables à élire, nos textes disent qu'on ne peut pas avoir trois responsables sans qu'on ait une femme. Dans aucun texte du parti il n'est dit que pour être élu ou pour être sur la liste, il faut donner de l'argent; c'est quand dans une localité beaucoup de gens veulent avoir de la place, ce sont les gens dans leur petite communauté concernée qui discutent entre eux et qui, démocratiquement arrivent à dire par voix, puisque les élections demandent un coût, qu'il faut aller à tel ou tel niveau; ça c'est un traitement local. Cela veut dire que nous sommes à un niveau où on ne peut pas en même temps, dans l'interprétation, laisser la volonté politique transparaître et éviter au premier coup de sa transparution les injustices qui font qu'aujourd'hui les hommes (étant dans l'activité il y a longtemps; étant les plus instruits: il y a un plus grand nombre d'hommes qui ont des diplômes; ayant exercé le pouvoir et amassé fortune) se trouvent en bataille avec les femmes. Il y a déséquilibre [...] mais nous devons nous dire qu'avec le temps il y a des choses qu'on peut réussir mais d'autres qu'on ne pourra atteindre que lorsqu'on aura atteint un autre résultat. C'est un processus... »*

Par ailleurs, le manque de moyens fait défaut à la femme pendant les élections au moment des campagnes. Car faut-il le reconnaître: *« Le succès des candidats aux [élections] est beaucoup fonction de leur libéralité à l'endroit des électeurs que de leurs programmes politiques. »* Ainsi le manque de pouvoir économique pour assurer un succès à leurs projets politiques est un obstacle majeur pour la femme. Car au Mali, *« la corruption électorale [reste] la tentative privilégiée d'amener les citoyens aux urnes. Ils sont 91% à affirmer que les politiciens offrent des cadeaux aux électeurs pendant la campagne. »*⁶⁹

⁶⁹ Great cahiers N°16, Janvier Mars 2006, Mali, Elections et Légitimation de la Démocratie, rapport d'enquête Afro Baromètre au Mali, juillet 2005, p.2.

III Contexte juridique:

Au Mali, l'adoption de certaines lois a beaucoup contribué à la promotion de la femme. Le Mali a ratifié toutes les conventions ayant un rapport avec l'épanouissement de la femme et au respect de ses droits. Cependant en plus des insuffisances constatées et déclarées aux niveaux des textes nationaux (Code du mariage, de la Parenté et de la Tutelle, code domaniale), il y a une désharmonie entre les textes nationaux et les textes internationaux qui ont été pourtant ratifiés par le Mali.

Au niveau des textes nationaux (puisque ce sont eux qui nous régissent et ce sont à eux que nous faisons recours et non aux textes internationaux lorsqu'il y a un problème à résoudre), nous allons nous appuyer sur le Code du mariage qui présente des acquis pour la femme mais recèle aussi des limites qui peuvent être de nature à empêcher son évolution politique.

3-1 les acquis du Code malien de mariage:

Elaboré par la loi n° 62 – 17/AN-RM du 3 février 1962, le Code malien du mariage a été jugé révolutionnaire au moment de son élaboration et pendant les premiers temps de son application. Il a libéré la femme de la corde de l'esclavage du mariage forcé et a permis une certaine amélioration du statut de celle-ci par le fait que sans son consentement le mariage ne peut plus être célébré.

Ainsi parmi les acquis, nous allons citer, entre autres, quelques points qui sont encore essentiels pour l'amélioration du statut de la femme:

- La célébration du mariage par un officier d'Etat civil dépend désormais du consentement des deux conjoints (article 1 alinéa 1: il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement.)
- Le recul de l'âge requis pour le mariage désormais fixé à quinze ans (ce qui est d'ailleurs précoce) au lieu de treize à quatorze ans dans certaines cultures du Mali. (chapitre V. article. II).
- Le code s'est dressé également contre la « commercialisation » de la femme en limitant la dot à 20.000francs maliens pour la jeune fille et 10.000francs maliens pour la femme ayant été déjà mariée. (Chapitre II. Article. 3.) A, ce propos, il faut reconnaître aussi que cet article a créé une discrimination entre les femmes elles-mêmes avec cette différence dans le

payement de la dot. Car s'il y a rabais quelque part à cause d'un second mariage, ceci ne change en rien en ce qui est du rôle et des fonctions remplis par la femme au sein de son foyer.

- La femme n'est désormais plus répudiée au bon gré de son époux sans qu'un juge ne fasse l'inventaire des torts et des raisons des deux partis pour enfin décider de la séparation de corps. (Article 38 alinéa 1).

Même si dans leur application ces articles subissent des violations, il n'en demeure pas moins qu'ils constituent et demeurent des acquis pour la femme malienne et aussi un recours pour elle afin que ses droits ne soient pas sans cesse bafoués.

3-2 Les insuffisances du code malien du mariage:

A ce niveau, plusieurs points, entre autres, méritent d'être soulignés.

Le chapitre III « Des Devoirs et des Droits respectifs » épouse la conception du ménage telle que enseignée par les coutumes ancestrales dans son article 32: « *le mari doit protection à la femme, la femme obéissance à son époux.* » Elle reste ainsi l'éternel enfant au berceau du mari qui la protège et à qui elle doit obéir. Des femmes victimes de cette disposition se sont vue refusée le droit de faire de la politique pour la simple raison que leur mari ne l'a pas voulu: « *je me suis retirée de la course des communales car mon mari ne l'a pas voulu. Il était lui-même tête de liste dans un autre parti. Et il m'a accusée de faire de la compétition avec lui. Cela a été une grande dispute entre nous. Alors je me suis retirée.* » dit une candidate qui a renoncé à sa candidature.

Et dans son article 34 il est dit: « *Le mari est le chef de famille, en conséquent le choix de la résidence de la famille lui appartient.* » Il n'y a rien de mal en ce que le mari soit le chef de famille puisque cela lui revient de droit, étant donné que c'est celui à qui incombent la plus grande partie des dépenses familiales, mais ce qu'il y a de mauvais dans cet article c'est qu'il ôte toute possibilité de coresponsabilité de la femme avec son mari dans le choix de la résidence du couple. Ainsi, la femme souvent se voit obligée d'abandonner son activité professionnelle lorsqu'elle travaille dans un secteur privé pour rejoindre son mari se trouvant dans une autre localité. « *Je travaillais au sein d'un organisme privé ici à Bamako. J'ai été obligée par mes parents de suivre mon mari lorsque celui-ci fut muté, après notre mariage. Depuis, je suis au chômage,* » déclare Awa Ba.

L'article 38 alinéa 1: « *la femme ne peut tenir commerce sans l'autorisation de son mari.* » Cet article contesté et combattu par les femmes a été heureusement levé par les autorités de la III^e République à la session ordinaire du conseil des

Ministres tenue le Mercredi 8 juillet 1992. L'Assemblée Nationale valida cette nouvelle décision (loi n°92 – 002 du 27 août 1992 du Code du Commerce.)

En outre, l'article 30 du code de la parenté et de la tutelle qui ôte tout droit à l'enfant adultérin que dans le cadre d'un mariage et l'article 86 du code de la Parenté et de la Tutelle ⁷⁰sont discriminatoires vis-à-vis de la femme.

A tous ces points s'ajoute le vide juridique qui existe au Mali en matière de succession et qui affecte la jeune fille au moment de la répartition de l'héritage paternel et la veuve en ce qui concerne les biens de son mari défunt qui sont très souvent usurpés à la femme et ses enfants par les frères du défunt.

C'est dans un tel contexte juridique, où les insuffisances ou souvent le vide dans les textes font que ceux-ci regorgent de discriminations à l'égard de la couche féminine, que les femmes se battent et se débattent tant bien que mal au Mali pour émerger et réussir dans tous les domaines de la vie, plus particulièrement en politique.

Somme toute, il est à noter que tous les problèmes concernant la femme rentrent dans un cadre légal. Si les lois ne changent pas fondamentalement en faveur des droits de la femme, si les attitudes passives des femmes ne changent pas à l'égard de la violation permanente des lois qui vont en faveur de leur épanouissement, il y aura encore du chemin à faire et beaucoup à dire en ce qui concerne la question féminine.

Cependant malgré ce contexte socioculturel, économique et juridique qui n'est pas tout le temps favorable à l'épanouissement de la femme, certaines, grâce à leurs mérites, à leurs combats et à leurs savoir et savoir faire sont arrivées à briser le plafond de verre et à sortir leur tête de cette eau trouble dans laquelle elles auraient pu se noyer. Les réponses des quelques unes de celles qui ont tenté l'expérience du champ politique, de celles qui l'ont réussie, de celles qui ne l'ont pas réussie ainsi que de celles et ceux qui les ont aidées à la réussir nous ont permis de dégager un certains nombre de facteurs qui peuvent permettre à la femme de s'impliquer en politique et d'y connaître une évolution notoire. Ainsi, dans le chapitre qui suit, nous avons identifié ces facteurs.

⁷⁰L'article 86 qui dit: « la puissance paternelle appartient au père et à la mère durant le mariage. Mais le père en assure l'exercice en sa qualité de chef de famille »

CHAPITRE III :

Les facteurs de l'implication et de l'évolution des femmes en politique au Mali

Les facteurs de l'implication et de l'évolution politique des femmes au Mali:

I Les facteurs de l'implication politique des femmes au Mali:

Pour avoir une évolution politique féminine au Mali, la forte présence des femmes dans l'arène politique de façon qualitative et quantitative est d'abord le facteur clé, c'est-à-dire celui autour duquel tournent tous les autres facteurs.

«La participation féminine aux affaires de l'Etat tant au niveau des fonctions électives que nominatives nécessite forcément la forte implication politique de la femme; et cela suppose l'adhésion des femmes depuis les bases conceptuelles jusqu'à la phase suivi et évaluation », déclare Mohamed Traoré, membre du bureau national de l'ADEMA. « L'implication quantitative finira bien par induire indirectement une amélioration appréciable des conditions de vie des femmes », ajoutera t-il plus loin.

Et pour une forte implication politique de la femme, il est au préalable nécessaire de chercher à résoudre les problèmes qui constituent des obstacles empêchant généralement les femmes de s'engager politiquement.

Mais le facteur le plus important est qu'en dehors de ceux qui ne sont pas femmes, les hommes, comprennent la nécessité de la présence des femmes dans la sphère politique comme un besoin de complémentarité dans la gestion des affaires publiques en vue d'un développement harmonieux et durable.

Pour que les femmes s'impliquent massivement en politique, il est indispensable de:

1-1 - Travailler à alléger le poids de ses tâches domestiques pour la rendre plus disponible.

1-2 - Créer plus de centres de garderie d'enfants à moindre coût afin d'aider les femmes à être un peu plus libres à s'intéresser à l'activité politique.

1-3- Créer des centres de « *blindage psychologique* » pour qu'elles puissent gagner de la confiance en elles-mêmes afin d'être prêtes à faire face aux stéréotypes qui freinent leur élan pour une implication politique.

1-4 Motiver les femmes à s'impliquer politiquement en prenant déjà part, au niveau local, aux décisions concernant la bonne marche de leur environnement immédiat (implication au niveau des comités de parents d'élèves, de gestion du centre de santé communautaire...)

1-5 Prendre des mesures incitatives à l'égard des femmes intéressées par la question politique pour susciter un effet d'entraînement des autres.

1-6- Renforcer la situation financière des femmes en leur favorisant un accès plus facile à la terre comme propriétaire afin qu'elles puissent avoir des garanties pour leur faciliter l'octroi du crédit bancaire.

1-7- Revisiter le code malien de mariage et de la Tutelle pour que soient rayés tous les points jugés discriminatoires qui empêchent la femme d'agir librement.

1-8- Revoir la socialisation: il est plus que nécessaire aujourd'hui de donner un autre type d'enseignement au niveau de la socialisation, conforme aux exigences de l'époque, qui n'est plus la soumission inconditionnelle au mari ni la distinction des genres en fonction du travail effectué. Ceci est nécessaire quand on sait que de plus en plus d'hommes veulent des compagnes instruites avec qui ils peuvent échanger et non pas seulement des ménagères soumises. Et aussi il faut considérer le fait que plus de femmes vont à l'école aujourd'hui, exercent, à l'instar de leurs conjoints, des emplois formels ou informels et participent dans la production des biens qui rentrent dans le cadre du bien-être de la famille. Ceci étant, pourquoi doit-on continuer à répartir le travail selon le sexe et exclure l'homme des tâches du ménage?

II Les facteurs de l'évolution des femmes en politique au Mali:

Partout où les personnes intéressées par la question de l'évolution des femmes en politique ont été interrogées, les réponses données ont permis de dégager un certain nombre de points:

2-1 L'éducation:

Dans un pays où la majorité des analphabètes sont des femmes, comment faire comprendre à celles-ci la nécessité de leur participation politique? Comment leur faire comprendre leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis de leur pays si elles ne sont pas éduquées dans ce sens?

Comme le dira G. Alison « *La lutte qui attend encore les femmes avant qu'elles ne prennent leurs responsabilités entières dans l'arène politique aux côtés des hommes, c'est une lutte intérieure avec elles-mêmes. Elles continuent à être ligotées par la croyance universelle répandue et profondément ancrée, en leur propre infériorité naturelle; alors qu'en réalité il n'y a pas plus de sexe inférieur que de races inférieures. Lorsqu'elles bénéficient d'un enseignement et d'occasion comparables, les femmes ont prouvé à plus d'une reprise qu'elles sont, intellectuellement, les égales des hommes.* »⁷¹

D'énormes efforts doivent encore être faits pour rehausser davantage le taux de la scolarisation, plus particulièrement celui des filles. A ce propos il est à noter que le taux brut de scolarisation des filles au Mali au niveau primaire a passé de 53,66 % en 2002 à 65,1 % en 2006 et le taux net de 43,2 % à 49,3% les mêmes années⁷².

Il sera utile, là aussi, de travailler à alléger le poids du travail domestique pour maintenir les filles à l'école afin qu'elles puissent avoir un diplôme, une

⁷¹ G.Alison Raymond, op. ct., p. 64.

⁷² La femme et l'enfant en chiffre au Mali, op. cit. pp. 25-27 ;

qualification qui leur permettra de s'assurer économiquement un avenir meilleur. Eduquée, la femme sera plus apte non seulement à se prendre en main mais aussi à connaître sa place dans la gestion des affaires publiques. Instruite, elle peut comprendre facilement le rôle qu'elle peut et doit jouer en tant que citoyenne dans la gestion des affaires publiques. Car il importe que les femmes comprennent leurs responsabilités et se préparent à jouer un rôle utile en politique. Comme le dit G. Alison : « *Les décisions prises dans les domaines du service militaire, les changements du marché de l'emploi, les taux d'imposition et autres questions de même genre sont aussi graves pour les femmes que pour les hommes. Tout un mode de vie peut se trouver modifié par la décision que prend un organe politique.* »⁷³

Instruite, la femme peut aisément faire face à son rôle politique et participer aux prises de décisions concernant son pays, sa couche. La présence des femmes dans les instances de décisions est nécessaires pour la prise en compte des intérêts et du point de vue de la couche féminine; car il a beau être fort l'homme dans sa masculinité ne peut comprendre les problèmes concernant la féminité. C'est la raison pour laquelle Fatou Diop affirme que « *la nécessité d'un changement social s'impose, et il commencera par l'accès à la scolarisation, l'alphabétisation, la maîtrise de la santé reproductive...à une meilleure connaissance des religions et de leurs préceptes. Ces transformations contribueraient à briser les stéréotypes, et à un meilleur exercice de toutes les capacités des femmes.* »⁷⁴

2-2 L'implication politique de la femme, sa volonté et sa combativité en politique:

Comme le dit un proverbe bamanan «*Lorsque tu demandes aux gens de t'aider à égorger ton lion, faudrait-il que la tête du lion soit tenue par toi-même!* » et un autre adage appuie le premier en disant ceci: « *on ne saura raser la tête d'une personne en son absence.* » Pour que les femmes connaissent une évolution politique notoire, leur implication en politique, leur volonté et leur combativité politiques sont indispensables: « *Au moment d'élaborer la liste de candidature de Samè pour les élections municipales, aucune femme n'a voulu y figurer. Nous avons beau les sensibiliser (cela favorisait le parti qu'il ait une femme parmi les trois personnes proposées en tête de liste) mais aucune n'a accepté au niveau de la cellule d'être candidate. Que voulez-vous qu'on fasse ? Les mettre sur la liste contre leur gré?* » Questionne Tidiani Sissoko, Secrétaire Général de la Cellule RPM de Samè.

⁷³ G. Alison Raymond, op.cit., p. 54.

⁷⁴ Fatou Diop, Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal: l'intérêt de l'analyse de genre, Développement, vol X XIII, Nos 3& 4,1998, p. 131.

Les raisons de ce refus des femmes de se présenter aux élections sont entre autres, le manque de confiance en soi, la peur d'échouer, celle d'être obligées d'affronter les hommes et faire la compétition avec eux, les stéréotypes liés à l'activité politique et le complexe d'infériorité que les femmes elles-mêmes ont développé et qui a engendré chez elles un manque de cran.

Il faut, pour que les femmes connaissent une évolution en politique, qu'elles aient la volonté de s'y impliquer d'abord et celle de se présenter ensuite, une fois impliquée, aux élections. Tout cela ne peut être possible sans leur implication et leur engagement, facteur *sine qua non* de leur évolution politique.

2-3 La volonté politique renforcée de nos gouvernements:

2-3-1 - La sensibilisation:

Tous les préjugés qui accompagnent l'activité politique empêchent les femmes d'intégrer l'arène politique: « *Une femme mariée qui fait de la politique et qui est tout le temps dehors est mal jugée par les gens. Car ils se disent que la femme doit rester à l'intérieur, s'occuper des enfants, de la famille. Quand tu vas à des réunions nocturnes, c'est mal perçu par la société et on peut te traiter de femme qui n'est pas sérieuse. Voilà pourquoi au début je n'étais pas motivée à faire de la politique* », dit madame Djiré 4^e adjoint du maire de la commune III.

Et Madame Touré Safiatou Traoré du PCR, député de la commune III ajoute ceci : « *il faut parvenir à amener les femmes à comprendre qu'elles doivent s'intéresser à la politique pour pouvoir participer aux prises de décisions afin que leurs préoccupations puissent être prises en compte. Même si faire de la politique dans notre société, pour une femme, c'est s'exposer à tous les ragots et à tous les préjugés, il faut arriver à les sensibiliser et à les inciter à le faire; c'est nécessaire.* »

Les femmes restent encore indifférentes à l'égard de la politique: « *Elles sont rares celles qui écoutent le journal télévisé déjà. Elles préfèrent s'occuper d'autre chose que de politique* » déplore Madame Bado conseillère municipale; alors que « *les femmes doivent désormais savoir que ce ne sont pas les hommes seulement qui peuvent être députés ou maires* » ajoute Madame Nènè Soukouna.

Pour remédier à cette réticence de leur part vis-à-vis de l'activité politique, il faut les amener à comprendre la nécessité de leur participation politique et à faire comprendre aux hommes le rôle de la femme dans la gestion des affaires publiques. « *Aux hommes de comprendre qu'il ne s'agit pas d'un affrontement entre l'homme et la femme et aux femmes de comprendre qu'il s'agit de travailler à valoriser la contribution de la femme à l'édification de ce pays.* » invite, Korotoumou Théra une candidate déchue aux législatives, dans une émission télévisée sur la participation des femmes en politique.

A ce niveau, l'implication des médias est nécessaire pour une meilleure sensibilisation de la population, plus particulièrement les femmes, devant la nécessité de la participation politique féminine.

2-3-2- Le renforcement des acquis démocratiques:

Avec l'avènement de la démocratie, il y eut la liberté de se rassembler et de former des associations. Ceci fut un facteur important dans l'intégration et l'ascension des femmes en politique au Mali.

La participation de la femme à la prise de décision étant une exigence démocratique, avec l'avènement de la démocratie, il y a eu un éveil de conscience chez les femmes. La naissance des groupements, la création des associations féminines comme le COFEM, l'APDF, le CAFOD... ont permis aux femmes de prendre conscience de leur capacité : *« Grâce aux associations, les femmes n'ont plus peur de la politique. Moi, avant d'arriver dans la politique, j'étais dans une association féminine. C'est là-bas que j'ai appris à m'exprimer. Cette association a beaucoup fait pour moi. Elle m'a permis de connaître beaucoup de choses et m'a amenée à avoir le courage de me présenter aux élections communales. Elle a mobilisé les gens pour moi et m'a aidée au moment des élections »*, confirme Madame Bado.

Les associations et les groupements féminins constituent donc une rampe pour l'ascension politique de la femme.

Il s'agit donc de travailler à renforcer les acquis démocratiques en encourageant les femmes à aller vers les associations et les regroupements féminins qui leur permettront de prendre conscience de leur force et de leur capacité.

2-3-2-1- L'acquisition d'un cadre institutionnel: les quotas

L'adoption du principe des quotas comme façon de réparer l'injustice du retard de la femme en politique sera un grand pas dans l'avancée de la femme en politique. Le parcours historique a fait que les femmes ont longtemps été exclues de la gestion des affaires publiques. Elles ont donc pris le train de la participation politique en retard. Ce qui explique leur faible présence sur la sphère politique. L'adoption d'une mesure institutionnelle est une manière d'assurer une plus forte présence des femmes dans l'arène politique. Le quota sera un remède fort qui peut permettre de réparer cette injustice. *« Au départ le rôle de la femme était à la maison ; c'est ce qui explique l'écart entre les hommes et les femmes en politique. Comment réduire cet écart si ce n'est pas par le quota ? »* questionne Mme Djiré

Et Madame Sy Kadiatou Sow, à ce propos, réagit de façon plus nuancée: *« une telle discrimination positive peut jouer au profit des femmes qui sont ignorées. »* Cependant elle reconnaît que ce n'est pas une panacée. Effectivement, *« ce*

ystème peut tout autant être défavorable à ses présumées bénéficiaires. Dès lors, la compétence est la meilleure solution pour tout le monde.»⁷⁵

Mais Aminata Diaw voit la question sous un autre angle :

« Le principe d'une discrimination positive avec l'octroi de quotas réservés aux femmes dans les instances politiques, afin de créer une pédagogie par l'exemple et une présence minimale de nature à susciter un effet d'entraînement rectifierait en quelque sorte les inégalités d'origines socioculturelles. Car les femmes ne partent pas sur les mêmes starting-blocks que les hommes, et les quotas ne seraient qu'une forme de compensation méritée.»⁷⁶

Il s'agit de légiférer pour qu'il y ait un certain pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau nominatif et d'œuvrer de façon à ce que les femmes acquièrent la connaissance et la compétence requises pour l'occupation des postes qui leur seront confiés. Cela sera une façon *« d'accompagner leur participation politique de manière tout à fait transitoire, le temps de l'émergence de ce que l'on pourrait appeler une idéologie politique féminine.»⁷⁷*

2-3-2-2- Une bonne position sur la liste de candidature:

Lorsque la femme arrive à bénéficier d'une disposition institutionnelle qui exige des partis politiques et du gouvernement de donner un pourcentage de place aux femmes, il faudra aussi avoir à l'idée que la position de la femme sur la liste de candidature est une condition d'éligibilité. Pour que la femme soit facilement élue, il est indispensable qu'elle puisse bénéficier d'une position confortable sur la liste : *« je n'ai pas passé à ma première fois de me présenter aux municipales car j'étais à la seizième position sur la liste. Moi même en partant aux élections, à ma première candidature, je savais que j'y partais perdante, car on (elle parle de l'ADEMA) n'allait pas avoir seize conseillers en commune III. Il m'a fallu revenir une deuxième fois pour être élue. Car là, j'étais troisième sur la liste de candidature.»* affirme Néné Soukouna.

2-4 La formation et l'information:

La formation est une exigence démocratique pour la compréhension des droits et devoirs de chaque citoyen. Elle permet surtout à la femme d'acquérir la compétence indispensable à son évolution politique et à la connaissance nécessaire pour la maîtrise du jeu politique. En outre, renforcer la capacité des femmes par les formations, c'est lui permettre de savoir quels sont les nouveaux rôles qu'elle doit et peut jouer dans la société contemporaine, en tant que citoyenne, pour l'édification de son pays et la manière de les jouer : *« La femme instruite et formée a plus de capacité analytique que celle qui ne l'est pas. L'instruction et la formation sont des facteurs de l'évolution de la femme en*

⁷⁵Okani, Rachel, Claire, Femmes et politique au Mali, National Democratic Institute (NDI.), Mali, 1999, p. 14.

⁷⁶ Aminata Diaw Cissé, Femme, Ethique et Politique, étude réalisée par la Fondation Friedrich Ebert en collaboration avec le COSEF (Conseil Sénégalais des Femmes), p. 63.

⁷⁷ Ibidem, p. 67.

politique. Elle lui donne plus d'aptitude dans la bataille des idées et plus de facilités à s'imposer par sa compétence intellectuelle,» défend Madame Bado

Et au-delà de tout cela, un autre type d'éducation s'impose à la femme, celle de nature à faire en sorte qu'elle ait une culture politique, qu'elle soit préparée à exercer le pouvoir, à l'exercer surtout sans en abuser. Car ce qu'on reproche à la femme détentrice du pouvoir, c'est d'abuser de ce pouvoir une fois entre ses mains. *« Une femme qui possède le pouvoir a tendance à en abuser, à exercer un trop plein de pouvoir sur tout ce qu'elle gouverne »,* dit Drissa Keita de la section UDD de Niomiyiranbougou. Préjugé? Peut-être oui, puisque aucune étude menée n'a encore prouvé une telle allégation, (même si le cas de Mme Cissé Inna Sissoko est édifiant à ce sujet, cela ne nous permet pas d'en faire une règle générale). Cependant toujours est-il dit que la majorité des femmes ayant peu ou pas de culture dans le domaine de la gestion du pouvoir gagneront en maturité et en expériences si par les formations en leadership, en présentation, en modération et en plaidoyer pouvaient se dresser en vraie combattante sans complexe, sans carences et sans abus.

A la formation, il est utile d'ajouter l'information: *« je ne connaissais pas les procédures qu'il fallait suivre pour être candidate. Je voulais me présenter comme indépendante. Car je n'avais pas encore intégré un parti politique.»* déclare Assétou Samaké, présidente d'un groupement féminin qui appuie aujourd'hui les femmes candidates, à Bamako Coura.

Il faut donc étendre les structures d'information en créant les relais au niveau des mairies afin que les femmes puissent facilement accéder à toutes les informations relatives à leur éventuelle candidature au niveau électif.

Cependant les femmes candidates se plaignent: *« c'est bien d'être formée. J'ai fait beaucoup de formations, avec le NDI, avec WILDAF Mali...mais les formations ne suffisent pas. Quand on est candidate, on a surtout besoin de soutien financier. Il est vrai que les associations œuvrant pour la promotion des femmes en politique nous viennent en appui avec le matériel: les affiches, les tee-shirts mais, il faut de l'argent pour faire de la politique. Nous avons besoin d'argent pour avoir une bonne place sur la liste, pour faire la campagne...»* déclare Wassa Dembélé, femme politique, candidate déchue aux législatives.

2-5 Le renforcement de la capacité financière de la femme:

Les femmes constituant une part considérable de la couche démunie ont besoin d'être appuyées pour avoir des garanties leur permettant d'accéder facilement au crédit au niveau des banques ou au niveau des micros finances afin qu'elles puissent entreprendre des activités créatrices de revenus. Ceci leur permettra d'avoir un statut économique afin d'aller vers leur épanouissement politique.

L'évidence de la faible capacité économique de la femme se traduit par les conditions précaires de travail. Il est donc nécessaire d'explorer d'autres

stratégies qui renforceront sa capacité financière afin de permettre à celles qui veulent mener une activité politique de le faire aisément. L'obtention des conditions économiques constitue un facteur clé de la promotion politique dans la société malienne. Comme le dit Diaw Cissé « *la question de la participation politique de la femme ne peut être séparée de celle de la conquête du pouvoir économique et du savoir par les femmes; car la misère et l'ignorance demeurent les principaux obstacles à l'émancipation politique de la femme.* »

Pour cela, les associations et ONG se déployant pour la cause des femmes peuvent de façon coordonnée, cohérente et convergente entrevoir des voies permettant d'appuyer les candidatures féminines. A ce propos Oumou Touré, la présidente du CAFO, collectif des associations féminines et ONG se plaint: « *il n'y a pas de cohérence dans les actions des associations et ONG qui œuvrent pour la participation politique des femmes au Mali. Une ONG fait des formations ici, une autre procure du matériel là-bas. Rien n'est fait de façon coordonnée.* »

Ainsi, « *la conquête de l'autonomie et de l'indépendance [financière] par les femmes qui, pour leur grande majorité, vivent dans un niveau d'oppression qui leur interdit toute expression personnelle* »⁷⁸ devient le point de départ de la lutte de la femme pour son épanouissement en général et dans le domaine politique en particulier.

2-6 -Le changement de mentalités et de comportements:

Tout changement des données engendre un autre type d'habitudes et d'attitudes. L'émergence politique des femmes est une chose à laquelle la société malienne doit désormais s'accommoder puisque cela est aujourd'hui une exigence démocratique. Mais à chaque fois que dans une société les repères et les références sont revisités, surgissent des problèmes se traduisant souvent par l'incompréhension, la réticence ou même parfois l'agressivité. Mais comme le dit Badinter: « *La remise en question des certitudes les plus intimes est toujours longue et douloureuse. [...] Mais ce travail de déconstruction n'intervient jamais par hasard. Il prend place quand le modèle dominant a montré ses limites.* »⁷⁹ Ceci dit, et les hommes et les femmes sont tenus à faire ce changement de mentalités lorsque de nouvelles données amènent les femmes à l'extérieur du foyer pour se « *battre* » sur un terrain masculin et émerger politiquement, autant que les hommes. « *Il n'y a pas de pierre philosophale. Il n'y a pas de voie unique de solutions. [...] le principe fondateur de la vie est dual. Et les hommes, et les femmes doivent prendre conscience de la complémentarité; prendre conscience que l'humanité est double. Et comme au regard de l'histoire, c'est beaucoup plus en majorité et dans la longue durée que les hommes ont exercé le pouvoir, on a senti tous les grands dégâts qui ont*

⁷⁸ A.Diaw Cissé, op.cit., p. 63.

⁷⁹ E. Badinter, op.cit., p. 10.

existé; nous devons avoir la sagesse de dire: coopérons avec les autres, donnons leur l'occasion d'être présentes.[...]Peut-être que nous, nous ne sommes plus très critiques. Leur présence peut aider. Et même là aussi, il faut qu'on s'adapte, qu'on prépare les gens à ça», enseigne Bakary Konimba Traoré.

Ainsi les premières personnes à préparer vont :

2-6-1 De la femme elle-même:

La femme, comme on l'a déjà dit, ayant attrapé le train de l'activité politique en cours de route est en manque de culture politique comparativement aux hommes qui ont longtemps exercé le pouvoir et qui se sont fait une représentation de ce pouvoir. Les femmes ont donc besoin de se faire leur propre représentation du pouvoir pour acquérir la culture nécessaire à leur ascension. Et à cela, elles n'y arriveront que dans l'exercice politique. Pour cela, elles doivent être préparées à faire face à tous les préjugés qui entachent le domaine politique. Elles ont également besoin d'être préparées à surmonter les différents obstacles qui leur barrent le chemin de l'ascension et à affronter ainsi les stéréotypes dont elles seront désormais victimes une fois impliquées politiquement. « *Je n'étais pas motivée à faire de la politique. Car la société a une mauvaise opinion de la femme qui fait de la politique. On ne comprend pas ses sorties»,* témoigne Madame Djiré, conseillère municipale. Ainsi, celle désirant s'intéresser à l'activité politique doit être « *blindée* » psychologiquement contre toute atteinte concernant les stéréotypes qui ne visent qu'à la déconcerter et à la déstabiliser. Elle doit apprendre à avoir le cran nécessaire qui lui permettra de se mettre au dessus de tous ces stéréotypes. La création de centres de « *blindage psychologique de la femme politique* », est là aussi nécessaire, afin d'aider celle-ci à aller de l'avant et à entraîner sa société avec elle. Car comme le dit un responsable politique de l'ADEMA, « *Quand les femmes évoluent, c'est toute la société qui évolue. L'ADEMA demande aux structures de base qu'il ait 30% de candidatures de femmes. Nous avons la volonté de faire représenter les femmes pour qu'il y ait cet esprit démocratique. Mais aussi faudrait-il que les femmes elles-mêmes acceptent de se mettre en mouvement, de compétir et d'être à la hauteur. Parce qu'il y a ça aussi. C'est difficile de venir distribuer des postes aux femmes comme cela.»*

2-6-2 Aux hommes:

Une société en mutation a besoin de comprendre les nouveaux repères en plus de ceux qui existent déjà. Avec de nouvelles exigences qui amènent la femme à travailler en dehors du cadre familial et avec les hommes, la compréhension de cet état de fait est capitale par les hommes. Par conséquent certaines choses, comme la division sexuelle du travail, doivent être revues du moment où la femme a désormais un rôle public autant que l'homme. Il sera donc utile de revisiter les données qui faisaient de la femme un être de l'intérieur du foyer et

contrainte à s'occuper, seule, des tâches ménagères. Aujourd'hui le rôle de la femme s'est étendu et dépasse l'intérieur de la famille. Ceci étant, l'homme doit à présent apprendre à aider la femme dans les tâches du ménage autant que la femme doit désormais participer désormais aux dépenses de la famille au même titre que son conjoint. Ce qui nous amène aussi à reconsidérer les règles et les normes qui régissent les genres. De même, certains articles du code du mariage, de la parenté et de la tutelle méritent d'être revus et corrigés en fonction des réalités et des exigences du temps pour que la discrimination à l'égard de la femme ne soit pas consciemment légalisée. Il est contradictoire de dire dans la Constitution de la République du Mali *que tous les maliens naissent égaux et libres en droits* et de persister dans le maintien d'un rapport d'inégalité des uns au profit des autres de façon légale (dans le code du mariage dans son article 32).

Le statut de la femme s'est relativement amélioré au fil du temps dans la société malienne et son rôle s'est vu multiplié. Les exigences nouvelles relatives à la démocratisation en sont les principales causes. Mais celle-ci étant un processus continu qui a besoin d'être renforcé au fur et à mesure qu'on franchit les étapes, il est important que les gens dans la société arrivent à inclure dans leur vision du monde, le fait que la femme puisse parvenir aux plus hautes instances de décision. Mais nous savons tous que la possibilité qu'une femme soit présidente de la République du Mali est très peu acceptée aujourd'hui encore par les hommes et par les femmes elles-mêmes dans la société malienne. Les stéréotypes sont les principales raisons de cette réticence. Pour encore beaucoup de gens interrogés, une femme ne peut pas être chef d'Etat au Mali, car disent ils : « *le Mali est très attaché à ses traditions pour ce faire.* » Pour d'autres « *le pouvoir de la femme est sans discernement. Elle a un penchant pour le gaspillage.* » La plupart essayent de trouver appui dans les écritures saintes dont ils ont d'ailleurs une mauvaise connaissance. « *Ne connaîtra jamais la prospérité le peuple qui confie ses affaires à une femme.* » fait partie des hadiths fort douteux.⁸⁰

Ces différents préjugés et stéréotypes sur la femme en politique ont besoin d'être renversés pour une plus grande représentation politique féminine. Et cela ne pourra se faire sans le changement de mentalités et de comportements de toutes les personnes de la société vis-à-vis du rôle et de l'image de la femme dans la gestion de la cité.

2-7 L'entente et la solidarité entre les femmes:

Les femmes ne s'entendent pas et partant ne se soutiennent pas. Ce manque d'entente entraîne un manque de solidarité entre elles. « *Les femmes ne sont*

⁸⁰Beaucoup de hadiths (qui passent pour être des paroles dites par le prophète) accentuent le caractère dominateur de l'homme. Cependant Bokhari, le premier codificateur des Hadiths, en recueillit 600.000 auprès de 1.080 personnes interrogées. Sur ces 600.000 hadiths, seulement 7.275 ont été retenus comme authentiques (Sahihs).

d'accords que sur leur désaccord », a dit Soumounou, conseiller communal en commune III. Cela est d'autant plus vérifié qu'on se pose la question à savoir comment les femmes étant les principales mobilisatrices au sein des partis politiques n'arrivent pas à percer en politique. Le manque de solidarité en est la principale raison. Et c'est cela qui permet aux hommes de s'ingérer facilement entre elles, en politique, pour bien se positionner. Sinon comment peut on expliquer que représentant plus de 51% de la population, une femme ne puisse pas parvenir à la plus haute instance de décision? « Si toutes les femmes avaient voté pour Mme Sidibé Aminata Diallo aux présidentielles de 2007, elle aurait été la présidente de la République du Mali. Mais les femmes n'aiment pas les femmes, encore moins celles qui s'affirment et arrivent à se défaire de leur complexe d'infériorité, car ce sont celles-là mêmes qui sont appelées musokunw (femmes qui aiment se mettre au devant des choses, même si elles n'ont pas été sollicitées) et détestées.» reproche Mme Maimouna Niaré, conseillère municipale en commune III. Ce manque de solidarité est dû, d'une part, au désaccord des femmes sur les questions essentielles, et d'autre part, par le fait que certaines visent leur intérêt personnel auprès des hommes qui les font entrer dans leur jeu. Toujours est il dit que si les femmes politiques s'entendaient et créaient une solidarité réelle entre elles, allant même au-delà de leurs partis respectifs, cela pourrait être un facteur important pour leur plus grande visibilité et leur évolution politique. Comme le dit Diaw Cissé : « il faudra créer des espaces de rencontres et de solidarité entre les femmes des différents horizons pour l'édification d'une perspective féminine de la politique qui inventera des formes d'organisation politique nouvelles de nature à faire participer pleinement les femmes mais aussi tous les acteurs de la cité à la vie politique dans le respect des droits de la personne humaine, principe auquel les femmes donnent une valeur fondamentale car les procréatrices qu'elles sont attachent une importance capitale à la vie et à la paix.»⁸¹

⁸¹A. Diaw Cissé, op.cit., p. 66.

Conclusion

Que de chemins parcourus de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui dit que toute Personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays jusqu'à la déclaration et le plan d'action de Beijing en 1995 en passant par les différentes conférences ayant permis la promotion de la femme.

La question de la femme, que cela soit au niveau national ou international, dans les slogans ou dans les discours est au centre des débats. La promotion politique des femmes du Mali ne pourra pourtant pas être effective si l'environnement sociopolitique, culturel, économique et juridique ne s'améliore pas davantage en leur faveur.

La marginalisation, l'infériorisation de la femme, sa subordination à l'homme, les stéréotypes et les préjugés liés à l'activité politique, la lourdeur sociale due aux différents rôles qui lui sont attribués sont autant d'obstacles qui freinent l'implication et l'évolution politique des femmes au Mali. En outre, à sa faible capacité financière due aux difficultés qu'elle rencontre lorsqu'elle veut accéder à la terre, au crédit, aux ressources, s'ajoutent les insuffisances et les vides juridiques qui font que la femme est défavorisée par rapport à l'homme. A toutes ces difficultés qui constituent aujourd'hui de véritables obstacles freinant l'ascension des femmes en politique s'ajoute le faible taux de scolarisation de la petite fille, le décrochage scolaire de la jeune fille.

Pour une implication massive et pour une évolutive des femmes en politique, et surtout dans les instances décisionnelles afin que leurs intérêts et leurs préoccupations soient pris en compte, la communauté internationale, les décideurs nationaux, la société civile et les femmes elles-mêmes doivent travailler à mieux organiser la couche féminine afin de rendre le contexte socioculturel, économique et juridique plus favorable à l'accès des femmes dans les instances de décision.

Les hypothèses, selon lesquelles le rapport entre les genres tel que défini par la culture qui fait que la femme est placée derrière l'homme et la faible capacité économique de la femme constituent des freins à son évolution politique, sont confirmées. Aussi, le changement de mentalités et de comportements des populations, l'éducation et le renforcement des acquis démocratiques constituent réellement des facteurs de l'évolution des femmes en politique.

Pour que cette visibilité politique de la femme soit effective et évolutive, d'autres facteurs comme l'engagement politique, la volonté et la combativité de la femme, son accès à la formation et à l'information, l'acquisition d'une disposition institutionnelle avec l'adoption du principe du quota, la solidarité entre les femmes elles-mêmes sont indispensables.

Par ailleurs, il sera nécessaire dans un premier temps d'encourager les femmes afin de les inciter à s'engager massivement en politique; et dans un second temps à les éduquer à être mieux préparées à exercer le pouvoir.

Il faudra aussi œuvrer à améliorer les textes pour les rendre moins discriminatoires à l'égard des femmes. Ainsi les articles: (32) qui recommande à la femme soumission et obéissance à l'homme, (34) qui place la femme sous l'autorité de l'homme et qui fait que le choix de la résidence est du seul ressort de ce dernier, sans aucune coresponsabilité avec son épouse ainsi que tout autre article discriminatoire existant dans le code malien du mariage, de la parenté et de la tutelle doivent être corrigés pour donner à la femme une égalité de chance d'agir et d'évoluer. De même le vide juridique en matière de succession mérite d'être comblé pour que la femme ne soit pas sans cesse défavorisée en matière d'héritage.

De la Première République ou même bien avant jusqu'à nos jours, la présence féminine en politique au Mali a connu une certaine évolution.

La participation politique féminine a passé d'une femme dans les sphères politiques à trois puis cinq pour aujourd'hui arriver à une centaine avec l'avènement de la démocratie qui a été le facteur le plus important ayant permis une plus grande implication de la femme en politique avec le pluralisme politique, la multiplication des associations féminines. Mais malgré cette évolution de la présence féminine dans le domaine politique, l'écart est encore grand entre les hommes et les femmes et le pourcentage de femme élu ne représente nullement pas le taux des populations de femmes.

Pour donc rectifier l'ordre et les règles que les hommes ont longtemps établis en leur faveur puisque « *ce sont eux qui ont légiféré et géré majoritairement* » et pour que les discours soient enfin traduits en actes concrets, il convient de soutenir l'effort qui a été fait dans le domaine de la participation des femmes à la vie politique par encore plus d'actions de la communauté nationale (autorités publiques et société civile) aussi bien qu'internationale. Car l'humanité gagnera en ce qu'aujourd'hui on reconsidère ceux qui n'ont pas été jusque là majoritaire dans la vie politique, c'est-à-dire les femmes. Il sera aujourd'hui utile d'arriver à conjuguer les efforts des hommes et ceux des femmes pour se renforcer les uns les autres et pour avancer à deux, en duo et non en duel. Car comme le dit Bakary Konimba « *La masculinité n'a pas porté aussi loin que ce qu'on était en droit d'attendre d'elle concernant la gestion des affaires. L'humanité se plaint de beaucoup de choses [de maux] et ce sont les hommes qui en sont responsables ; car l'histoire a montré que majoritairement ce sont eux qui ont légiféré et géré.* »

Comme l'humanité est duale, s'il y a déséquilibre, c'est un devoir pour ne pas continuer à mener une vie de cheval et de cavalier (le cheval étant toujours monté) de redresser la balance au profit de la couche défavorisée.

Pour ce faire, c'est-à-dire pour une implication et pour une évolution de la femme en politique, les facteurs comme plus d'éducation, l'engagement massif des femmes en politique, leur volonté et leur combativité politiques, le renforcement de leur capacité intellectuelle et économique, le changement de mentalités et de comportements de la société vis-à-vis du rôle et de l'image de la femme, l'acquisition d'une disposition institutionnelle optant pour le quota, l'instauration d'un plus grand réseau de solidarité entre les femmes sont des facteurs pouvant favoriser une plus grande évolution politique des femmes vers les instances de décision, la plus suprême que possible. Car comme le dit Mary Robinson, présidente de l'Irlande dans son discours au Forum Mondial des Femmes en 1992 : « *Lorsque les femmes dirigent, la direction s'en trouve modifiée, lorsqu'elles organisent, l'organisation s'en trouve organisée ...lorsque les femmes dirigent en articulant leur objectifs, il me semble qu'elles œuvrent ensemble non seulement en tant qu'individus, mais aussi avec un sens de la communauté et du réseau qui est fort sain....Les femmes qui ont une capacité de dialoguer avec fraîcheur et imagination, mettent en place un style de direction plus ouvert, souple et plein de compassion.* »⁸²

Mais ce qui est essentiel et qu'il ne faut pas surtout perdre de vue, c'est que les hommes et les femmes visent un but identique: tous deux désirent un monde meilleur, pour eux-mêmes et pour leurs enfants; un monde débarrassé de la guerre, de la faim et des maux qui rongent l'humanité. Et tous deux doivent par conséquent œuvrer à parvenir à ce monde idéal où la paix et l'Amour règneront.

⁸² Livre blanc sur la condition de la femme au Mali, APDF, Mali, 2000, p. 29.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

Guide d'entretien I:(Adressé aux candidates des municipales et celles des législatives.)

- 1- Qui êtes-vous Madame?
- 2- Vous êtes une femme, pourquoi avoir choisi la politique au lieu d'autre chose?
- 3- Quels sont les moyens que vous avez mis en œuvre pour participer aux élections?
- 4- Avez-vous eu des difficultés? Si oui de quel ordre?
 - a- Qu'avez-vous fait- pour les contourner?
 - b- Avez-vous été aidée par une tierce personne?
- 5- Maintenant que vous avez réussi à être élue, selon vous quels sont les facteurs ayant contribué à votre évolution politique?
- 6- Existe-t-il au sein de votre parti politique des dispositions qui contribuent à favoriser l'ascension des femmes en politique?
 - a- Si oui, lesquelles?
 - b- Si non que faut-il faire pour permettre aux femmes d'accéder aux postes électifs et aux instances de décision?
- 7- Pensez-vous que les textes et les conventions signés par le Mali à propos de la Promotion de la femme suffisent à ce que la femme puisse connaître une évolution politique? Si oui pourquoi? Si non que faut-il de plus?
- 8- Selon vous en quoi la démocratie a aidé la femme à être plus présente sur la sphère politique?
- 9- Que préconisez-vous aux femmes qui sont tentées de faire de la politique?
- 10- Pour une meilleure représentation de la femme en politique, quelles recommandations avez-vous à faire à l'état malien, aux partis politiques, aux femmes elles-mêmes?
- 11- Est-ce la mise en place d'autres institutions, autres que le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille est nécessaire.

Guide d'entretien II:(Adressé aux représentants des associations féminines et ONG.)

1 Si on vous demandait de vous présenter Madame (Monsieur), que répondriez-vous?

2-Quelle structure représentez-vous?

a Pouvez-vous me présenter votre structure?

b- Que fait-elle pour aider les femmes?

3-Que pensez-vous de la présence féminine en politique au Mali?

3- 1 La politique, selon vous, est-elle l'apanage de la femme ?

3-2 Que pensez-vous de l'évolution politique de la femme malienne?

3-3 Quelles sont les barrières à cette évolution?

3-4 Quels peuvent être les facteurs de l'évolution politique de la femme malienne?

4- Avez-vous des recommandations à faire pour une plus forte représentation de la femme en politique au Mali?

4-1 Que demandez-vous aux femmes, aux hommes, à l'Etat pour que la femme soit plus visible en politique?

4-2 Pensez-vous que la création d'autres institutions en plus du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille est nécessaire pour mieux aider les femmes?

Guide d'entretien III :(Adressé aux représentants des partis politiques.)

1- Qui êtes-vous Madame (Monsieur)?

2- Quelle structure politique représentez-vous?

2-1- Pouvez-vous nous la présenter rapidement?

2-2 Y a-t-il au sein de votre parti les dispositions qui favorisent l'ascension politique des femmes?

4- Croyez-vous que les textes ratifiés et les lois élaborées en faveur de la promotion féminine suffisent à l'évolution politique de la femme?

6- Quels sont à votre avis les facteurs de l'évolution politique féminine?

7- Croyez-vous à la possibilité qu'une femme soit un jour présidente de la République du Mali?

5- Selon vous quels sont les obstacles à l'implication et à l'évolution politique des femmes?

- Si oui, qu'est-ce qui peut la favoriser à y parvenir?
- Si non, qu'est-ce qui peut l'empêcher d'y parvenir?

Références Bibliographiques

Ouvrages :

Armelle le Bra-Chopard Mossuz -Lavau, Jamine, Les femmes et la politique, édition Harmattan Paris France (FR) 1997, 175pages.

BA KONARE Adam, Le Dictionnaire des femmes célèbres du Mali, Jamana 1993, 520 pages.

BADINTER Elizabeth, XY De L'identité Masculine, Edition ODILE JACKOB, Paris 1992, 281 pages.

Coster Michel, « Travail et famille : pour une redéfinition du travail et de son partage », Gallimard 1996, 299 pages.

DE BEAUVOIR Simone, Le Deuxième sexe : TOME I, Paris, Gallimard, 1949.

Doumbia Drissa, Regard Croisé sur le mouvement féministe au Mali, G.Moukoro 2004, 50 pages.

Fabre, Clarisse, Les Femmes et La Politique, Du droit de vote à la parité, édition Librio Thuringe (AL), 2001, 156pages.

Gadrey Nicole, travail et genre, Approches Croisée logique sociale édition Harmattan, Paris France, 1992, 301 pages

Keita Aoua, Femme d'Afrique, la vie d'Aoua Keita racontée par elle-même, Edition Présence Africaine, Paris France, (FR) 1975, 375pages.

Kwyk Schal Johana, égalité entre les sexes « problématique homme femme, lien culturel, ACIDI, Mali, 2006.

Livre blanc, APDF, 2000 sur les conditions des femmes au Mali.

Luc Sindjou, « Genre, société et politique au Cameroun » in la biographie sociale du sexe, Codesria Karthala 2000, 380 pages.

Okani, Rachel-Clare, Les femmes et la politique au Mali, NDI Mali, National Démocratic Institute for international affaire Washington DC 1999, 79pages.

Manuel de Formation Genre D'OXFAM GB. Livret 4 : Rôles et Besoins de Genre. Les femmes dans le monde.

Raymond G. Alison, La Moitié du Genre Humain, Editons SEGHERS, Nouveaux Horizons, France, 1966, 244pages

Répertoire des femmes élues du Mali, CNDIFE Mali (ML) 2003, 248 pages.

Répertoire des femmes élues du Mali, CNDIFE Mali (ML), janvier 2006.

Rapports:

Rapport d'enquête Afro Baromètre Mali, juillet 2005, Great cahiers N°16, Janvier Mars 2006, Mali, Elections et Légitimation de la Démocratie, sous la directive de Coulibaly Massa et Diarra Amadou.

Rapport d'Etude du RECOFEM sur la participation des femmes à la vie publique au Mali, contraintes et stratégie pour le changement souhaité, février 2006, sous la Directive de Bourama Bérédogo.

Rapport du programme de développement PNUD 1995.

Rapport de la banque mondiale 2001.

Rapport du forum de lancement du programme d'appui aux femmes candidates aux élections communales de Mai 2004, NDI Mali (ML), 2004, 39 pages.

Rapport du RECOFEM sur la situation de la femme au Mali, décembre 2007.

Rapport de l'étude monographique de la commune III du district de Bamako, SNV, 2006.

Rapport de l'Enquête Démographique et de la santé au Mali, Mali, 2006.

Rapport sur la participation de la femme à la vie publique, leadership-manager (module 6) UNESCO, Cote D'ivoire 1999.

Mémoires :

BERTE Moussa et Boubou M. DIALLO, Problèmes sociologiques de la participation des femmes à la vie publique : Cas des femmes de la commune V, Université de Bamako, faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, DER de Sciences Sociales, Année Universitaire 2004-2005. 50pages.

Fall Mama Diarra Bousso, Les femmes dans le milieu masculin du travail : les femmes intellectuelles sénégalaises face au défi de « l'androgénéisation » des professions. Cas des employés de l'UGB, Université Gaston Berger De Saint-Louis, Sénégal, Ufr Lettres et Sciences Humaines, Section: Sociologie/ Famille et éducation, année académique 2004-2005.

Goïta Souleymane: Place et Rôle de la femme dans le développement communal : cas de la commune de Yorosso, Université de Bamako, faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, Section de Sociologie, Année Universitaire 2004-2005.

Sankaré Roukiatou Kalifa: Place et Rôle de la femme malienne dans le processus démocratique : Cas de la CAFO du district de Bamako, université de Bamako, faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, section de Sociologie, année universitaire 2003-2004. 66pages.

Yehia Mohomone : contraintes socioculturelles et participation des femmes à la vie politique et publique, Université de Bamako, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, DER Sciences Sociales, Section Sociologie, année universitaire 2003-2004, 55pages.

Articles :

Acappo Acacha Vicentia Hortentia, Pour une amélioration de l'approche genre dans le contexte de la décentralisation en République du Bénin, 13 pages, CODESRIA, Institut du genre 2006.

BOMBO Gertude TSHILOMBO, Existe-t-il un féminisme Africain? Collection Femme d'Afrique, Harmattan, 2006.

Buyu Kalombo Musao Celestin, évaluer l'émergence du leadership politique féminin en RDC : cas des candidates aux scrutins présidentiels de 2006, 15 pages, CODESRIA, Institut Genre 2006.

Cissé Aminata Diaw : Femme, Ethique et Politique, département de philosophie ; université Cheick Anta Diop, étude réalisée par la Fondation Friedrich Ebert en collaboration avec le COSEF (Conseil Sénégalais des Femmes)

DIOP Fatou : Bilan des politiques et perspectives sur la problématique des femmes au Sénégal : l'intérêt de l'analyse de genre : Développement, vol X XIII, Nos 3& 4,1998.

EYENGA F Soki Fuanni, Les élites féminines en quête de statuts: femmes d'Afrique, Harmattan, 2007.

Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, sous la direction de Martin Kalulambi Pongo et Tristan Landry, Collection Nord- Sud, 2006.

«La politique est aussi l'affaire des femmes», Johnson Kafui Adjamagho, centre de recherche, d'information et de formation pour la femme (CCRIF), 2004, 12 pages.

La participation de la femme à la vie publique, Leadership manager, UNESCO, Cote D'Ivoire, 1999.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE